

## de la Drôme Provençale

*Cercle Généalogique*



*La Lettre*

### DANS CE NUMERO :

Un repas de Noël déconcertant

Les poux de Lachau

Les médecins de la famille Maurin de Crest

L'hôpital-hospice de Crest au XIX<sup>e</sup> siècle

Les Loreille, une famille de chirurgiens



N° 90 – 2<sup>e</sup> trimestre 2017

## Sommaire

- 2 Mot du Président
- 3 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle  
Nouveautés de la bibliothèque
- 6 Salon de généalogie de Paris XV<sup>e</sup>  
Rencontre de Mauguio
- 7 Journée des adhérents à Cliousclat
- 8 Visite guidée de Cliousclat
- 9 Coin des trouvailles
- 10 Particularités des recherches en Corse
- 11 La santé de 1800 à 1920  
Un loup bien affamé
- 12 Un repas de Noël déconcertant
- 13 Les poux de Lachau
- 17 Les médecins de la famille Maurin
- 22 L'hôpital-hospice de Crest au XIX<sup>e</sup>
- 27 Les Loreille, une famille de chirurgiens
- 30 Encore un loup !
- 31 Flashs n° 238 et 239 de la FFG
- 33 La Boutique du CGDP

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT

QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

*Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro :*

**31 juillet 2017**

Bonjour à toutes et tous,

Pour ce premier rendez-vous 2017, Mauguio, fidèle à sa réputation, a rassemblé les passionnés de généalogie du « Grand Sud ». Ne manquez pas de lire le détail de ces journées dans ce numéro ainsi que la synthèse d'une conférence sur la Corse !

Deuxième rendez-vous important pour la vie du cercle : Journée de Généalogie le 9 avril à la salle des fêtes de Cliousclat. Réalisées pour l'occasion, plusieurs généalogies d'anciennes familles de Cliousclat et de poilus inscrits sur le Monument aux Morts ont été exposées à l'entrée et ont rencontré un vif succès auprès du public. Nous avons l'intention de renouveler ces affichages pour avril 2018 à Saint-Pantaléon-les-Vignes.

Quatre classes montiliennes de primaire ont bénéficié d'interventions du CGDP. L'animation « **Généalogie à l'école** » pourrait être reconduite si des écoles en manifestent le désir dans le cadre d'un projet scolaire. Faites-le savoir autour de vous !

Cet été, vous pourrez retrouver le CGDP lors des manifestations généalogiques suivantes : Aspres-sur-Buèch (05) le 8 juillet, Mende en Lozère le 30 juillet et pour finir au Congrès de la SAGA le 3 août à Saint-Sernin en Ardèche.

Comment être à la fois au four et au moulin ? Si ces déplacements me semblent importants pour la visibilité du cercle, le problème se pose au sujet des permanences d'été le mardi dans nos locaux. J'aimerais avoir votre avis d'adhérent sur la fermeture éventuelle de ceux-ci durant la période estivale... Remarques dont je pourrai faire part au Conseil d'Administration.

Bonnes vacances à tous.

**Guy VENTURINI**

### Auteurs des articles

Hélène ANDRIANT  
Sandy-Pascal ANDRIANT  
Mireille BERARD-PREL  
Pierre BEZIAT  
Régine BON-MAURIN  
Josette COUTARD  
Marie-Claire DEBOUVERIE  
Guy VENTURINI

### Photographies

Sylvie DE SANTA-ELENA

### CONSIGNES

#### Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

Envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

[lalettredugdp@genea26provence.com](mailto:lalettredugdp@genea26provence.com)

**Ne pas utiliser une mise en forme particulière** pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources. Merci à l'avance !

# Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

## Présentation du Cercle

### Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

### Nos services et activités

#### Recherche de patronyme en Drôme provençale:

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée  
+ frais d'envoi

#### Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

#### Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis gravure sur CD-Rom

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

#### de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

#### des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,

#### des registres de notaires

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

*Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)*

Consultation de notre bibliothèque  
lors de nos permanences

Initiation à la généalogie et à la paléographie :  
cours, conférences, conseils,  
documentation

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées des adhérents par an  
pour se découvrir sans cesse  
de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès  
ou manifestations organisés  
par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations  
de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle »  
trimestrielle assurant la liaison  
entre les adhérents

Echange de revues  
avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances,  
démarches diverses

Un site internet :

[genea26provence.com](http://genea26provence.com)

Deux forums pour les adhérents :

CGDP

[genea26provence@yahoogroupes.fr](mailto:genea26provence@yahoogroupes.fr)

CGMP

[c-g-m-p@yahoogroupes.fr](mailto:c-g-m-p@yahoogroupes.fr)

Une page Facebook :

[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)



## Permanences



Entrée Saint Martin



Vue générale Saint Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

Tous les mardis de 10 à 17 heures  
**Permanences 2016 du samedi**  
au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

### Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :  
CGDP – Maison des Services Publics –  
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar  
3<sup>e</sup> étage Nord

*Pour tout courrier postal,  
penser à joindre une enveloppe timbrée  
pour recevoir une réponse*

## Contacts

### Webmaster du site Internet

Sandy-Pascal ANDRIANT  
[webmaster@genea26provence.com](mailto:webmaster@genea26provence.com)

### Webmaster de la page Facebook

Nadine MARCEL  
[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)

### Webmaster des Forums

Sandy-Pascal ANDRIANT  
CGDP  
[webmaster@genea26provence.com](mailto:webmaster@genea26provence.com)  
CGMP  
[cgmp@genea26provence.com](mailto:cgmp@genea26provence.com)

### Adresse électronique du CGDP

[cgdp@wanadoo.fr](mailto:cgdp@wanadoo.fr)

### Contact généabank

[cgdp\\_geneabank@orange.fr](mailto:cgdp_geneabank@orange.fr)

### Rédacteurs en chef de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE  
[lalettredugdp@genea26provence.com](mailto:lalettredugdp@genea26provence.com)

### Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

### Guy VENTURINI

*Président*

06 11 33 66 08

## Affiliation

Le Cercle est affilié au  
Centre **Généalogique du Midi Provence**.  
Le C.G.M.P. est membre de la Fédération Française  
de Généalogie (FFG)

## Conseil d'administration

### LE BUREAU

#### Président

Guy VENTURINI

#### 1<sup>er</sup> Vice-président

Yves DEBOUVERIE

#### 2<sup>e</sup> Vice-président

Sandy-Pascal ANDRIANT

#### Secrétaires

Mireille BERARD-PREL  
Marilou SIMIAND

#### Trésorière

Françoise VERNEDE

#### Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

### ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT  
Marie-Claire DEBOUVERIE  
Pierre GOUDON  
Marie-Thérèse LAUZIER  
Guillaume MARCEL  
Marylène MARCEL-PONTHIER

### Membre d'honneur

Odette BLANC

## Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €  
Dans ce montant, sont comprises  
La Lettre du Cercle et les cotisations  
au CGMP et à la FFG



# Centre Généalogique du Midi Provence

04

## **Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence**

### **Manosque**

Maison des Associations  
209, boulevard du Temps-Perdu  
04100 MANOSQUE

Tous les samedis du mois de 14h à 18h

[jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr)

Site : [www.genea04.fr](http://www.genea04.fr)

05

## **Association Généalogique des Hautes-Alpes**

19, rue de France

05000 GAP

Vendredi de 14h30 à 18h30

[postmaster@agha.fr](mailto:postmaster@agha.fr) site : [www.agha.fr](http://www.agha.fr)

06

## **CEGAMA**

Maison des Associations  
06330 ROQUEFORT-LES-PINS

[contact@cegama.org](mailto:contact@cegama.org) site : [www.cegama.org](http://www.cegama.org)

13

## **Association Généalogique des Bouches du Rhône**

Siège administratif :

194, rue Abbé de l'Épée

13005 MARSEILLE

Permanence : lundi de 14h à 19h

[agbdr@wanadoo.fr](mailto:agbdr@wanadoo.fr) site : [www.ag13.org](http://www.ag13.org)

### **Aix-en-Provence**

Le Ligoures

Place Romée de Villeneuve

Vendredi de 14h à 20h

### **Allauch Château-Gombert**

Foyer des Anciens

Le Logis Neuf

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois, de 14h à 17h30

### **Aubagne**

24 rue Jeu de Ballon

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois de 17h à 19h

### **Châteauneuf-les-Martigues**

Place Bellot

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 18h à 19h30

### **Eyguières**

Centre culturel

Rue Bel-Air

### **La Ciotat**

Archives communales Mairie

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> mercredis du mois de 14h à 17h30

### **Port-de-Bouc**

Centre Elsa Triolet

Jeudi de 15h à 19h30 et le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 13h30 à 18h30

## **Salon-de-Provence**

Maison de la Vie associative

Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)

2<sup>e</sup> jeudi du mois de 14h30 à 18h00

(avec cours de paléographie)

## **Venelles**

Le Triboulet

Impasse La Roberte

3<sup>e</sup> samedi du mois de 14h à 19h

20

## **Recherche sur l'Histoire des Famille Corses (RHFC)**

Maison de la Corse

69, rue Sylvabelle

13006 MARSEILLE

Tous les lundis de 14h30 à 17h

[rhfc.corsica@gmail.com](mailto:rhfc.corsica@gmail.com)

Site : [www.genealogie-rhfc.fr](http://www.genealogie-rhfc.fr)

83

## **Cercle Généalogique 83**

Villa les Myrtes

298, av. du Parc des Myrtes

83700 SAINT-RAPHAEL

2<sup>e</sup> jeudi et 4<sup>e</sup> samedi de 14h30 à 17h30

[cgenea83@free.fr](mailto:cgenea83@free.fr)

Site : [cgenea83.free.fr](http://cgenea83.free.fr)

84

## **Cercle Généalogique de Vaucluse**

Ecole Sixte-Isnard

31 ter, avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Mercredi (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et dernier samedi du mois 14h à 18h

[courriel.cgvacluse@gmail.com](mailto:courriel.cgvacluse@gmail.com)

Site : [www.cgvacluse.org](http://www.cgvacluse.org)

## **Antenne de Bonnieux**

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois : généalogie et informatique

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis du mois : généalogie

Un vendredi par mois (dates à définir)



**Un Forum pour les adhérents du CGMP :**

[c-g-m-p@yahoogroupes.fr](mailto:c-g-m-p@yahoogroupes.fr)

# Vie du Cercle

Attention !

Les permanences du samedi se tiendront les : 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2017

Pas de permanence du samedi en juillet et août !

La 2<sup>e</sup> Journée des adhérents aura lieu le 12 novembre à Montélimar

## Le FFG reconnue d'utilité publique

Thierry Chestier, président de la FFG, a le plaisir de vous informer que le Journal Officiel de la République française a publié le 23 avril 2017 le décret de reconnaissance d'utilité publique de la Fédération.

## 23<sup>e</sup> Congrès national de Généalogie au Havre, 8, 9 et 10 septembre 2017



Vous pouvez vous inscrire comme congressiste sur le site Internet du XXIV<sup>e</sup> Congrès national de Généalogie. Vous pouvez toujours vous inscrire au Prix Sagot de la meilleure revue. Il vous suffit de demander le bulletin d'inscription auprès du secrétariat fédéral. Vous avez écrit un premier ouvrage sur l'histoire et la généalogie de votre famille ou d'un illustre personnage. Pourquoi ne pas le proposer pour concourir au Prix Littéraire de la Fédération Française de Généalogie ? Le vainqueur se verra remettre un chèque de 500€.

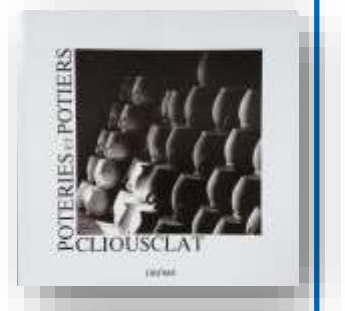
Plus d'infos et inscription : [http://lehavregenealogie2017.fr/page/LH2017\\_PDF.aspx?OID=61&ID=346](http://lehavregenealogie2017.fr/page/LH2017_PDF.aspx?OID=61&ID=346)

## Nouveautés de la bibliothèque

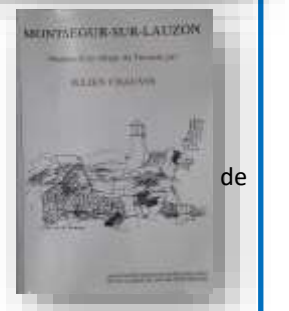
**Poterie et potiers de Cliousclat**, don de Pierre Beziat au nom de l'association de Cliousclat

Ce livre raconte l'histoire de la poterie à Cliousclat et celle des potiers et de leurs familles, ainsi que celle des métiers périphériques.

Il est possible de se le procurer au musée de la poterie de Cliousclat.



**Histoire d'un village du Tricastin**, Julien Chauvin, Association de sauvegarde du site et du cadre de vie Montségur-sur-Lauzon, 1983



## Salon de Généalogie de la Mairie du XV<sup>e</sup> - Paris

10 & 11 mars 2017

Grande affluence dès l'ouverture à 10 h du matin. A peine eu le temps de prendre un café et de saluer les collègues occupés à installer leurs stands depuis 9h.

Eliane BEGUOIN (13), Jean-Pierre BAUX (04) et moi-même (26), le vendredi, renforcés de Mido GERMAIN-CIAMIN (83), le samedi, le CGMP est monté en force à la capitale. Heureusement nous étions placés au rez-de-chaussée dans une « petite salle ». Tout à côté du stand de la Fédération Française de Généalogie. Dans le salon d'honneur du premier étage au plafond en voûte peinte, c'était un vacarme assourdissant.

Bon accueil donc même si soleil et mistral n'étaient pas au rendez-vous ! Des visiteurs pour des recherches sur l'ensemble des départements affiliés au CGMP ainsi que des parisiens membres de nos associations qui ont eu la gentillesse de venir nous rendre visite alors qu'ils n'avaient aucune recherche à faire.



Nous avons pu apporter une aide appréciée pour les recherches en Provence et donner beaucoup de filiations grâce à la consultation de nos bases déposées dans GeneaBank. Quel outil !

Expérience à renouveler, les années où la Fédération n'organise pas le salon Gene@20-- à l'Hôtel de Soubise.

**Sandy-Pascal ANDRIANT**

## Rencontre de MAUGUIO

Rendez-vous incontournable du printemps, les seizièmes rencontres généalogiques et historiques se sont tenues à Mauguio (34) le samedi 18 et le dimanche 19 mars 2017. Quarante-cinq stands permettent la présence d'associations locales mais également d'associations s'occupant des migrations vers ou venant de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Pologne, la Suisse, les Pays-Bas ou le Luxembourg. La grande salle est ouverte dès le vendredi 17, la préparation des stands est rendue possible.

Secondé par Maayan, Guy Venturini, notre président, installe tout le matériel et fait les branchements qui sont nécessaires pour les ordinateurs. Le samedi 18, dès 9 heures, les membres du Cercle Généalogique du Languedoc, organisateurs des rencontres, accueillent les nombreux exposants. Sourires, salutations, boissons et biscuits mettent une ambiance chaleureuse dès la porte franchie. L'équipe du CGDP est complète avec l'arrivée d'Alice, Pierre, Monique et Mireille, tous prêts pour aider les visiteurs qui ont des ancêtres Drômois. Ces visiteurs trouvent des nougats et peuvent collecter quelques renseignements grâce à notre base de données.

Comme les années précédentes, la fréquentation est bonne le samedi, aussi bien le matin que l'après-midi. En fin de journée, les discours officiels précèdent un apéritif dînatoire. Le CGDP participe avec des pognes et de la clairette. Le dimanche matin, magnifique soleil et douceur printanière ; les visiteurs se font plus rares : ont-ils choisi la plage ou la campagne ? Dans le hall d'entrée et au premier étage, nous trouvons, exposés, des arbres généalogiques de familles locales. Proches de ces arbres imposants sont exposés d'humbles et émouvants arbres réalisés par des élèves des classes élémentaires de Mauguio. Une exposition « *Regards d'ici et de là* » évoque l'évolution de l'urbanisation régionale comme une généalogie des espaces. Un même lieu est photographié à des époques différentes : des paysages autrefois ruraux sont maintenant urbanisés, d'autres lieux ayant eu une activité maritime passée sont actuellement colonisés à nouveau par la végétation. Parmi les nombreuses photographies, nous avons remarqué celles de Raymond DEPARDON. Les conférences sont suivies par Maayan, Alice et Mireille :

- « *Les archives hypothécaires, source de la généalogie* »,
- « *Les particularités des recherches généalogiques en Corse* » (cf. page10).

L'après-midi touche à sa fin comme les rencontres melgoriennes. Il est temps de ranger documents, panneaux et ordinateurs.

Nos remerciements vont à nos amis du CG Languedoc pour l'organisation de ces deux jours et pour leur sympathique accueil.

**Mireille BERARD-PREL**

# Journée des adhérents à Cliousclat le 8 avril 2017

En ce dimanche 9 avril, les adhérents du CGDP sont conviés à la première réunion de 2017 hors les murs de la permanence.

Nous pourrions croire qu'un malicieux lutin muni d'une baguette magique a réussi le transport du matériel depuis les salles du local à Montélimar jusqu'à la salle des fêtes de Cliousclat, mais il n'en est rien : il a fallu que les bénévoles œuvrent beaucoup et ils sont là, souriants, offrant boissons et pognes aux arrivants.

Chargés de leurs ordinateurs, de leurs documents personnels et autres actes, les habitués des journées des adhérents se saluent, s'installent rapidement et commencent leur collecte de renseignements grâce aux registres et fascicules mis à leur disposition par l'équipe de Fanou, Marie-Thérèse et Raymond.

L'exposition « *La santé de 1800 à 1920* » détourne l'attention de certains, mais très vite la quête des racines reprend le dessus et nous les retrouvons plongés dans leurs recherches.

L'entrée est libre, ce qui nous offre le plaisir d'accueillir des personnes curieuses de voir ce qui se cache derrière le mot « *généalogie* ». Sont exposés les arbres généalogiques des soldats morts pendant la guerre 14-18 et dont les noms figurent sur le monument aux morts de la commune de Cliousclat. D'autre part, la projection du film réalisé par FR3 Rhône-Alpes « *En quête de soi* » montre aux spectateurs toutes les recherches nécessaires pour trouver la filiation d'une personne née sous X.



Monsieur le Maire de Cliousclat reçoit des mains de notre président, Guy Venturini, tous les relevés et CD concernant les BMS (baptêmes, mariages, sépultures) d'avant 1792 et les NMD (naissances, mariages, décès) d'après 1792 jusqu'à 1898.

Dans une aimable allocution, monsieur le maire remercie le CGDP pour la qualité de son travail.

Sous un soleil printanier, suit un apéritif pris devant la salle des fêtes. Nous nous retrouvons ensuite au restaurant L'Alandier pour un agréable moment de détente.

Matin ou après-midi, une visite du village entraîne les curieux sur les traces des potiers le long des ruelles pittoresques (cf. l'article page suivante). Notre guide, ancien potier, captive l'assistance.

Dans la salle de lecture, les recherches se poursuivent ainsi que la vente des fascicules.

Nous enregistrons deux nouvelles adhésions. Pour les personnes intéressées, nous donnons une documentation permettant de comprendre le rôle de notre association.

Toute réunion, aussi amicale soit-elle, doit se terminer : n'oublions pas qu'il faut ranger, charger les caisses et les panneaux dans les voitures puis nettoyer la salle des fêtes prêtée gracieusement par la mairie de Cliousclat.

A bientôt chers adhérents pour une prochaine réunion !

**Mireille BERARD-PREL**





# Journée des adhérents : Visite de Cliousclat

Pierre Beziat, habitant de la commune et ancien potier, a accompagné deux groupes d'adhérents (l'un en matinée et l'autre dans l'après-midi) dans les rues du village en leur faisant découvrir son activité principale : la poterie. Cette visite a été particulièrement appréciée car Pierre Beziat a su, avec passion et précision, expliquer toutes les étapes de la fabrication, ayant lui-même été potier à Cliousclat dès septembre 1959. Le patron de la fabrique à cette époque était Antonin Anjaleras, fils du fondateur...

Le village est depuis longtemps un village de potiers. La première trace écrite de l'existence de cette activité est datée de 1612 par une commande : le propriétaire du château de Joviac à Rochemaure commande des conduites pour une adduction d'eau de 800 m de long. C'est Marcel Demas, potier à Cliousclat, qui fabrique ces conduites. Néanmoins, on pense que Cliousclat a déjà des potiers au X<sup>e</sup> siècle.

Le sommet de l'activité semble être en 1850. A cette époque, il y a huit grands fours de 15 à 20 m<sup>3</sup> qui fonctionnent en même temps. Les habitants de la commune sont alors à moitié paysans et à moitié potiers : ils travaillent selon la saison sur leur terre ou dans leur cave où ils tournent. Cette deuxième activité leur permet de percevoir des revenus complémentaires. Leur poterie est vendue crue aux patrons des 8 fours qui la cuisent. Le nombre de personnes travaillant pour l'activité potière est évalué à 250. En effet, autour des potiers proprement dit, il y a de nombreux autres métiers :



Chante-pleure pour arroser le jardin

- « Bouscatier » : faiseur de fagots pour chauffer les fours,
- « Délaveur de terre » : propriétaire d'une carrière qui lave la terre, la stocke dans les caves et la livre en charrette,
- « Charois » : conducteur de charrette (à cheval) qui transporte les poteries de Cliousclat à la gare de Loriol.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la poterie concerne uniquement des objets utilitaires :

- pour conserver les denrées alimentaires : œufs...
- pour fabriquer les fromages : le faisselier et la faisselle (moule et égouttoir à fromage),
- pour utiliser dans la cuisine : une cassole (pièce à tout faire), pot à cuire le lait, porte-cuillères (offert en cadeau à tous les mariés), plat à caillettes, gerle (biche à lait vernie des deux côtés), pot à beurre, etc.



L'exposition de poteries

En 1900/1901, Marius Anjaleras dont le père est arrivé d'Ardèche aux environs de 1830 fait construire un four à bois et une fabrique, afin de regrouper les activités de tournage et de cuisson dans un même lieu. C'est une révolution dans le village, les potiers ayant l'habitude de travailler de manière indépendante dans leur cave. Au fur et à mesure que les huit autres fours ferment, il les rachète et embauche les potiers sans travail. Marius transforme la vie du village et pérennise la production de terre vernissée à Cliousclat. En 1919, il transmet la fabrique à ses fils, Antonin et Numa. Mais, en 1930, les revenus de la fabrique n'étant pas suffisants, Numa part pour Marseille. A partir des années 50, la fabrique s'adaptant à la baisse des commandes de la filière du lait et à l'augmentation du tourisme, elle commercialise désormais des poteries de jardin, de la vaisselle de table, des pichets, etc.

En 1964, Antonin Anjaleras vend la fabrique à Philippe Sourdivé qui, comme les Anjaleras, est originaire d'une autre région. Il cherche à créer de nouveaux modèles à l'aide d'anciens. Ainsi progressivement, s'il conserve la production des pièces traditionnelles, il impulse aussi de nouvelles idées : nouvelles formes, diminution de l'utilisation du noir pour des couleurs plus chatoyantes et surtout ajout de nouveaux décors. Dans les décennies suivantes, les fils de Philippe poursuivent la production. Après plus de cent dix ans d'activité, la fabrique ferme définitivement ses portes le 31 décembre 2013.

Assez rapidement, la mairie rachète les murs et le matériel avec l'idée principale de relancer la poterie et ainsi de « maintenir » cette tradition millénaire à Cliousclat. Aujourd'hui de grands travaux sont en cours et, vers le mois de juin, la production devrait reprendre !

**Pierre BEZIAT** (interviewé) et **Marie-Claire DEBOUVERIE** (rédactrice)

**Sylvie DE SANTA-ELENA** (photographies)



Lieu de stockage des poteries dans le jardin entre l'exposition et le magasin de vente

# Coin des trouvailles

**Sandy-Pascal ANDRIANT a fait part sur le forum du CGDP du blog de Michel PRIEUR** qui est en train de relever les noms de tous les soldats de l'armée napoléonienne ayant participé à la bataille de Waterloo en 1815. Actuellement, il a mis en ligne les noms de A à D avec dates de naissance et lieux (communes et départements) !

Pour consulter le blog, utilisez cette adresse :

<http://waterloo1815france.blogspot.fr/2016/08/waterloo-et-les-100jours-46-000-soldats.html>



Pour accéder aux différentes pages, cliquez sur les dates dans la partie droite de la page...

**Sandy-Pascal ANDRIANT nous informe que la « Société d'Histoire du Protestantisme Français »** a édité quelques pages intéressantes concernant nos Drômois ! Vous y trouverez une liste de Drômois protestants réfugiés en Angleterre et en Irlande. La liste est consultable à cette adresse :

<http://www.shpf.fr/cahiers/page.php?num=42&idpage=251>



Sandy vous conseille de fouiller dans toutes leurs revues en ligne... des éléments qui pourraient vous intéresser s'y cachent !

## LE TABLEAU D'HONNEUR de la Guerre 1914 - 1918, accessible gratuitement sur Internet

Le Tableau d'Honneur de L'Illustration, véritable Livre d'Or de la Première Guerre Mondiale, sont désormais accessibles gratuitement sur internet. Le Tableau d'Honneurs réunit les portraits des plus héroïques soldats de la Première Guerre Mondiale, ainsi qu'une description de leurs faits d'armes et citations.

Un moteur de recherche gratuit permet à chacun de chercher par le nom de famille.

40 millions de français descendent d'un combattant de la Première Guerre Mondiale.



[http://www.lillustration.com/LE-TABLEAU-D-HONNEUR-de-la-Guerre-1914-1918\\_a350.html](http://www.lillustration.com/LE-TABLEAU-D-HONNEUR-de-la-Guerre-1914-1918_a350.html)

# Particularités des recherches en Corse

## Conférence de Monsieur André FLORI, président de l'Association Corsica Généalugia

Les recherches généalogiques en Corse sont liées à l'histoire de la Corse.

Bien que le concile de Trente en 1563 impose l'enregistrement des naissances, les actes sont rares.

Quelques dates :

- 1768 traité de Versailles (La Corse est possession de la République de Gênes mais elle est administrée par la France).
- 19/06/1769 : la bataille de Ponte-Novo consacre la défaite de Paoli face aux troupes françaises de Louis XV. La Corse devient française.
- 15/8/1769 : naissance de Napoléon Buonaparte.
- 1770 : un édit de Louis XV ordonne la tenue des registres en double exemplaire mais dans les campagnes les noms de famille n'existent pas : tous les habitants se connaissent, ils n'ont jamais eu besoin de noms de famille, les prénoms sont suffisants.
- 20/9/1792 : instauration de l'Etat Civil en France mais pas en Corse.

## Où chercher des renseignements ?

Au diocèse pour l'organisation religieuse :

- les états des âmes (équivalent des recensements)
- les dispenses de consanguinité.
- Pendant la période génoise, voir les archives de Gênes, les registres de taglie (impositions)

Quand, dans les villes, il y a des noms de famille, les origines en sont :

- Le nom du village d'origine
- Le nom de la famille génoise (exemple Buonaparte)
- Le nom de la famille ligure ou italienne ou grecque ou suisse ou continentale.

Dans les campagnes, les origines des noms (quand il y en a) sont :

- prénom d'un ancêtre, par exemple Poli, avec un « i », toujours au pluriel.
- Le lieu-dit où vivait la famille.
- Un surnom, par exemple Mancini, gaucher, Capigriggi, cheveux gris.

Dans tous les cas, l'orthographe est fluctuante.

- Ottavj = Ottavy
- Mario donne Marj ou Mari ou Mary

Autres particularités :

- Les âges sont fantaisistes.
- Les naissances, les décès sont enregistrés par des actes de notoriété écrits à des dates postérieures et très imprécises.
- Les tables décennales sont imprécises et comportent beaucoup d'erreurs.

Les points durs :

- Beaucoup de registres antérieurs à 1770 ont disparu
- Une période est maudite : 1792-1802, dans ce cas il faut chercher chez les notaires.
- En Haute-Corse, le greffe a été bombardé en 1943, tous les registres ont brûlé.
- Quelquefois, les deux exemplaires des registres font défaut.

Mireille BERARD-PREL

# La Santé de 1800 à 1920

Puisque cette *Lettre* est largement consacrée à des articles sur la santé, c'est l'occasion de rappeler l'exposition (élaborée et organisée par le CGDP) qui a eu lieu à la fin de l'année 2016 et le livret « **La Santé de 1800 à 1920** ».

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore, ce livret de l'exposition est en vente (15 €) à la boutique du CGDP : au Cercle ou par le site Internet.

Il contient 120 pages avec des illustrations en couleurs et des textes plus complets que ceux des panneaux de l'exposition.

**Le sommaire est le suivant :**



Le domaine de la santé du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle n'avait rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui...

## Cadre historique

|   |                 |
|---|-----------------|
| Le XIX <sup>e</sup> siècle et la santé publique               | Gérard FABRE    |
| La médecine par les plantes                                   | Marilou SIMIAND |
| Naissance et évolution des formes pharmaceutiques de 1800 à   | Sylvie FABRE    |
| La Dynastie des ROUX Pharmaciens, herboristes et apothicaires | Sylvie FABRE    |
| Le corps et l'esprit  | Geneviève BEGOT |

## Les Pathologies et leurs traitements au XIX<sup>e</sup> siècle

|   |                       |
|---|-----------------------|
| L'alcoolisme au XIX <sup>e</sup> siècle   | Maayan BAUVET         |
| La tuberculose au XIX <sup>e</sup> siècle | Marie-Thérèse LAUZIER |
| Fièvre puerpérale et sages-femmes         | Josette COUTARD       |
| Santé mentale                             | Hélène ANDRIANT       |

## Thermalisme et régionalisme

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Les thermes de Bondonneau         | Marie-Thérèse LAUZIER |
| Les thermes de Montbrun-les-Bains | Sandy-Pascal ANDRIANT |
| Petite histoire de la Valdaine    | Mauricette PEYRARD    |

# Un loup bien affamé !

Clérieux, St Bardoux 5 Mi 97/R8 1673-1763 vue 126 :

"Le 14/07/1717, j'ay fait mettre dans le cimetièrre de cette parroisse : le pied d'une fille appellée Anne, fille de Pierre Bonnet et sa mère Claudine Vial. Le loup ayant devoré et mangé le reste du corps, le soir precedant a l'entrée de la nuit, a la porte de sa maison. Ce que je certifie par ce qui m'en a esté dit et le pied que j'ai veu et enterré, comme sus est dit . En presences ... etc. La susdite fille s'appeloit Anne."

Cette pauvre gamine avait 5 ans ....

Extrait d'un registre paroissial par **Sandy-Pascal ANDRIANT**



# Un repas de Noël déconcertant

**L'année 1870 n'est pas une année faste pour la France.** Le 19 juillet 1870, à la suite de la fameuse Dépêche d'Ems, la France déclare la guerre à la Prusse. Notre armée, malgré son courage, est battue. Les forces allemandes sont supérieures en nombre, mieux équipées et mieux organisées. Il semble que cette guerre-éclair soit le précurseur des deux conflits si meurtriers qui vont endeuiller le XX<sup>e</sup> siècle (14-18 et 39-45). Après plusieurs batailles perdues, la défaite de Sedan (2 septembre 1870) est fatale : Napoléon III est fait prisonnier et contraint d'abdiquer. Les journées révolutionnaires du 4 septembre aboutissent à la proclamation de la 3<sup>e</sup> République, seul bienfait des ces jours sombres, et à la formation d'un gouvernement provisoire de Défense nationale.



Café Voisin à Paris début du XX<sup>e</sup> siècle

**La ville de Paris est assiégée à partir du 19 septembre.** Elle subit alors une des plus grandes famines de son histoire. Le gouvernement, qui avait anticipé cet événement, avait stocké, en grande partie à l'Opéra Garnier, des céréales, des conserves, des viandes salées etc. Des cantines municipales sont créées dans chaque arrondissement pour venir en aide aux plus démunis. A partir du 7 novembre (48<sup>e</sup> jour de siège) un marché aux rats voit le jour place de l'Hôtel de ville : 60 centimes le rat étranglé sur place et 75 lorsqu'il est vidé et prêt à l'emploi.

**Tous les animaux du Zoo et du Jardin des Plantes sont abattus** et, dès octobre, on trouve au Pavillon de la Marée les poissons d'eau douce provenant de la Seine et des lacs des Bois de Boulogne et Vincennes.

**Le menu de réveillon de Noël 1870** concocté par le chef Choron est révélateur des problèmes et nécessités alimentaires du moment. Alexandre Etienne Choron est le chef de cuisine du célèbre restaurant Voisin, situé 261 rue Saint-Honoré à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa clientèle est la plus huppée de la capitale. Ce menu, à base d'éléphant, de pâté d'antilope... aux truffes tout de même, de kangourou, de loup s'adresse bien sûr aux classes sociales aisées. Il est mentionné par Umberto Eco dans son livre «*Le cimetière de Prague*» à la page 308. Son anti-héros Simon Simonini se trouve mêlé aux complots des différents services secrets européens et, dans son parcours, croise les figures et les événements de l'histoire entre 1830 et 1898 dont ceux de la guerre de 1870 et de la Commune. «*On avait abattu tous les animaux exotiques du Jardin d'Acclimatation et, la nuit de Noël, pour qui avait de l'argent à dépenser, chez Voisin on avait offert un menu somptueux...*»

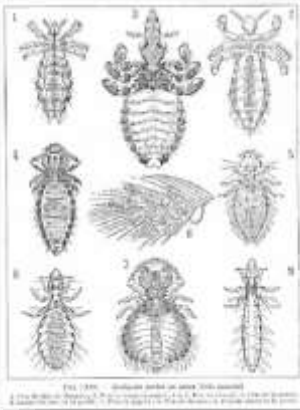
Voilà donc une anecdote qui nous replonge dans un passé vieux de 147 ans !!

**Josette COUTARD**

## Sources

- Blog de Gérard Cagna ([gerardcagna.blogs.nouvelobs.com](http://gerardcagna.blogs.nouvelobs.com))
- [munchies.vice.com](http://munchies.vice.com)
- [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)
- «*Le cimetière de Prague*» de Umberto Eco, Grasset, 2010





**Il peut suffire d'une phrase pour être plongé dans une rêverie où l'amusement le dispute à la perplexité.** Dans le cas présent, c'est Anfos Martin<sup>1</sup> qui, dans « Les vieux écrits » (1928) m'a fourni cette récréation (La Lettre n° 89, p 14). Il y affirme qu'en : « **1761, les consuls de Lachau adressent une supplique à l'évêque de Valence pour excommunier les poux qui prolifèrent dangereusement. Dans les dépenses de cette année, figurent trois livres pour voyage à Valence à effet d'avoir permission d'excommunier les poux.** »

Malgré mon assiduité, je n'ai pu retrouver d'autres mentions de ce fait. Les archives diocésaines ainsi que les archives départementales de Valence dévoilent un vide absolu sur Lachau entre 1752 et 1772. Mais je me suis aperçu que ces demandes n'étaient pas extraordinaires, même si en 1761, celle-ci est un peu tardive. En Drôme, un procès ecclésiastique qui a reçu beaucoup de

« publicité » est détaillé dans plusieurs ouvrages. C'est le procès des chenilles au diocèse de Valence en 1585<sup>2</sup>.

## La première question qui se pose est : les poux de Lachau sont-ils bien des poux ?

En effet, les demandes à l'encontre des animaux ravageurs sont floues. Les deux tiers parlent d'insectes, le tiers restant est plus précis :

- Le vicaire de La Planée (Doubs) cite : « les poux et autres insectes ».
- Le curé de Pontarlier (Doubs) cite : « rats, chenilles, grenouilles et autres insectes ».
- Le curé de Dommartin (Doubs) cite : « contre les insectes et en particulier contre les souris... ».

En fait, il n'est pas utile de détailler pour demander une sanction divine car le créateur, lui, connaît tout. Donc, insectes, poux relèvent du rituel : « *Conjuro vos et nociva animalia...* » [Je vous conjure, animaux nuisibles].

Les animaux accusés le sont pour ce qu'ils font et non pour ce qu'ils sont, d'où les amalgames étonnants. Des grenouilles aux poux, la fréquente utilisation des mots insectes ou chenilles désigne tout ce qui rampe et pullule dans les herbes, les céréales, les feuilles des vergers. Toutes les demandes d'exorcisme amalgament rats, chenilles, vermineux et vermine. Toutes bêtes menaçant les « fruits de la terre », (dans le rituel « *terrae frugibus* »).

La concentration des demandes est corrélée avec la météo : printemps frais et pluvieux avec mauvaises récoltes (1751-1756), ou printemps et été très chauds et secs (1761-1762) provoquant des ravages sur une végétation déjà éprouvée. Par exemple, l'exorcisme des insectes au XVIII<sup>e</sup> dans le diocèse de Besançon fait état de 110 demandes sur cette période<sup>3</sup>. Les procès civils contre les animaux ne nous sont pas inconnus, relatés par les historiens ou évoqués par les littérateurs.



Ainsi Jean Duret (avocat du roi) écrit en 1673 : « *Si les bestes ne blessent pas seulement mais tuent ou mangent, la mort y eschet, et les condamne-t-on à estre pendues et estranglées pour faire perdre mémoire de l'énormité du faict*<sup>4</sup> ».

27 mars 1567, Senlis - Truie ayant dévoré un enfant : « *Il a été conclu et advisé par justice que pour la cruauté et férocité commise par la dicte truie, elle sera exterminée par mort et pour ce faire sera pendue par l'exécuteur de la haulte justice en ung arbre estans dedans les fins (limites) et mottes de la dicte justice, sur le grand chemin rendant à Saint-Firmin audit Senlis.* »

<sup>1</sup> Anfos MARTIN, né à Morières en 1868, neveu d'Agricol PERDIGUIER, écrit en occitan Instituteur – Inspecteur de l'Enseignement primaire – Félibre – Membre de la Société Préhistorique de France

<sup>2</sup> « Procédure contre les chenilles et autres bêtes nuisibles », Bulletin de la Société Départementale d'Archéologie et Statistiques de la Drôme, 1886.

<sup>3</sup> Archives départementales du Doubs

<sup>4</sup> « Traité des Peines et Amendes », Jean DURET

Pour la littérature, on pense à La Fontaine, au *Roman de Renart*, mais Voltaire est plus explicite dans son Dictionnaire philosophique : « *Et des excommunications, en usez-vous ? Non, il y a des rituels où l'on excommunique les sauterelles, les sorciers et les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'église aux sauterelles, attendu qu'elles n'y vont jamais.* » (Œuvres complètes, dictionnaire augmenté des Questions sur l'Encyclopédie, 1770-1772).

**Nous allons donc supposer que « les poux » de Lachau sont un mot générique pour des animaux nuisibles** aux productions du sol (mouches, chenilles, vers, charançons, limaces...) Car, en toute équité, il n'y a pas de raison de penser qu'à Lachau, les habitants aient eu une hygiène plus douteuse qu'à Séderon, au point que leur vie soit mise en péril par une considérable infestation de poux.

Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup>, les populations s'adressent aux ministres de la religion pour combattre ces fléaux. L'Église écoute leurs plaintes, leur accorde sa sainte intervention. « *Elle fulmine l'anathème* ». En effet, si l'animal auteur du délit peut être saisi, « *appréhendé au corps* » tel porc, vache, etc, il est assigné personnellement devant le tribunal criminel ordinaire. S'il s'agit d'animaux qu'on ne peut traîner en justice (insectes, nuisibles à la terre) les délinquants « insaisissables » iront devant le tribunal ecclésiastique, soit l'officialité. Ces animaux sont alors représentés par un défenseur qui peut présenter des excuses pour leur non-représentation, des moyens d'établir leur innocence, présenter des exceptions d'incompétence ou déclinatoires (!) bref, utiliser tous les moyens du droit, tant au fond qu'à la forme. Après avoir discuté la question, l'affaire est confiée à l'official (juge ecclésiastique). Tout cela a été formalisé dans un traité « *ex professo* » par Barthelemy de Chasseneuz<sup>5</sup>, premier président du Parlement de Provence, grand juriste du XVI<sup>e</sup>. « *Commentaria de consuetudinis ducatus Burgundiae* » (Histoire des coutumes du Duché de Bourgogne – 1517), qui a inspiré le droit coutumier français puis le Code Napoléon. Bref, du sérieux, du reconnu !



Chasseneuz développe tous les arguments pour l'excommunication des animaux. En résumé :

« Dieu veut que chacun jouisse du produit de son labeur. »

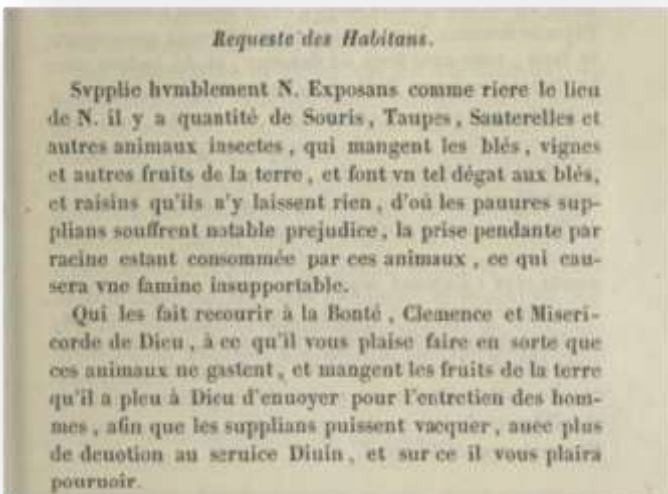
« Toutes les créatures sont soumises à Dieu, auteur du droit canon ; les animaux sont donc soumis aux dispositions de ce droit. »

« Tout ce qui existe a été créé pour l'homme ; ce serait méconnaître l'esprit de la création que de tolérer des animaux qui lui soient nuisibles. »

« La religion permet de tendre des pièges aux oiseaux ou autres animaux qui détruisent les fruits de la terre [...] »

« Or le meilleur de tous les pièges est sans contredit le « foudre de l'anathème ». Et voilà, c'est imparable !

Il ajoute : « *On peut faire pour la conservation des récoltes, même ce qui est défendu par les lois : ainsi les enchantements, les sortilèges prohibés par le droit, sont permis toutes les fois qu'ils ont pour objet la conservation des fruits de la terre ; on doit, à plus forte raison, permettre d'anathémiser (sic) les insectes qui dévorent les fruits [de la terre], puisque, loin d'être défendu comme le sont les sortilèges, l'anathème est au contraire une arme autorisée et employée par l'église.* »



Bref, puisque même les moyens illégaux (sortilèges) sont permis face aux « *nociva animalia* », ce qui est autorisé par l'église l'est d'autant plus !

Naturellement, le meilleur moyen de se délivrer du fléau, c'est de payer exactement les dîmes et les redevances ecclésiastiques (Dieu punit peut-être par ces insectes les mauvais payeurs, c'est exprimé clairement dans ces sentences) et de faire promener autour du canton une femme, pieds nus et réglée : « *Accessu mulieris, menstrualis, omnia animalia fructibus terrae officientia flavescent et sic ex his apparet unum bonum ex muliere menstrua officientia flavescent et sic ex his apparet unum bonum ex muliere menstrua resultare* » (A l'approche des femmes menstruées [régliées], tous les animaux nuisant aux fruits de la terre dépérissent et ainsi de cela ressort qu'un bien résulte des menstruations féminines). Redoutable puissance des femmes !

« *L'anathème requis... avait lieu à l'issue des offices divins ; on la faisait suivre de processions où devait assister chaque chef de famille. Le pasteur [curé] exhortait le peuple à la contrition et l'invitait à payer les dîmes. L'acquiescement de la dîme se posait ici comme une espèce de condition sans laquelle il devenait peu probable que les prières de la foule fussent exaucées.* »

« *L'anathème requis... avait lieu à l'issue des offices divins ; on la faisait suivre de processions où devait assister chaque chef de famille. Le pasteur [curé] exhortait le peuple à la contrition et l'invitait à payer les dîmes. L'acquiescement de la dîme se posait ici comme une espèce de condition sans laquelle il devenait peu probable que les prières de la foule fussent exaucées.* »

<sup>5</sup> **Barthélemy CHASSENEUZ** (ou Chasseneé selon les recherches), né en 1480, mort empoisonné – dit-on – en 1541 à Aix-en-Provence.



« Les monitoires<sup>6</sup> portent en termes exprès que la dîme est obligatoire, et qu'il faut la payer avant tout : 'persolvendæ sunt decimæ Deo et ejus ministris... præcipuum remedium est decimas solvere' » (Les dîmes dues à Dieu et à ses ministres doivent être acquittées... Le remède spécifique est de payer les dîmes...).

« De l'origine de la forme et de l'esprit des jugements contre les animaux », Léon Menabrea – 1846, Juriste de Chambéry

Ensuite, après processions diverses, dons au clergé, la formule ordinaire de l'anathème (excommunication) est prononcée. « Rats, limaces, chenilles et vous, tous animaux immondes qui détruisez les récoltes de nos frères, sortez des cantons que vous désolerez et réfugiez-vous dans ceux où vous ne pouvez nuire à personne. (Et pourquoi pas à Séderon, hein...) Au nom du père... ».

Il arrive aussi qu'un contrat soit passé avec les bestioles, et qu'on leur offre « un terrain où se retirer sous les peines de droit ». Et il paraît que ça marche !

Ainsi le théologien Félix Malleolus (un siècle avant Chasseneux) cite une ordonnance de Guillaume de Saluces (Lausanne) où, après excommunication, les criminelles sangsues se retirèrent dans l'endroit qui leur avait été assigné, et n'osèrent plus jamais en sortir. « Aujourd'hui encore, dit encore Malleolus à propos du canton de Mayence, les habitants de ces contrées passent un contrat avec les cantharides susdites et abandonnent à ces insectes une certaine quantité de terrain, si bien que ces scarabées s'en contentent et ne cherchent point à franchir les limites convenues. »

On remarquera la joyeuse confusion entre mouches (cantharides) et scarabées et larves. Alors nos poux de Lachau...

Je ne peux m'empêcher de penser – femme de peu de foi ! – que le temps que les procédures et processions s'effectuent, le cycle de la végétation avait probablement occis les bestioles, et que l'église avait engrangé de l'argent bien réel, celui-là...

Je ne résiste pas au plaisir de communiquer ce texte souvent relaté dans les annales religieuses.

Guillaume, abbé de Saint-Théodoric, rapporte dans ses écrits sur la vie de Saint-Bernard, que ce saint prêchait un jour dans l'église de Foigny (diocèse de Laon) : « Des mouches en quantité prodigieuse s'étaient introduites dans cette église et, par leurs bourdonnements et leurs courses indécentes, troublaient et importunaient incessamment les fidèles. Ne voyant d'autre remède pour arrêter ce scandale, le saint s'écria : « eas excommunico » (je les excommunie) ; et le lendemain toutes les mouches se trouvèrent frappées de mort. Leurs corps jonchaient les pavés de la basilique qui fut pour toujours délivrée de ces irrespectueux insectes. Ce fait devint tellement célèbre et inspira tant de vénération dans tous les pays circonvoisins, que cette malédiction des mouches passa en proverbe parmi les peuples alentours. »

Et voilà pourquoi nous disons « tomber comme des mouches » et voilà comment Saint-Bernard, en avance sur son temps (XII<sup>e</sup> siècle), a utilisé des procédés insecticides plus écologiques que le « Fly-Tox » de mon enfance...

Et voilà comment Lachau se débarrassa de la vermine et devint l'agréable village que l'on connaît !

Tout cela peut paraître plaisamment folklorique mais je le trouve pourtant assez actuel.



Nous avons donc, jusqu'à l'orée du XIX<sup>e</sup>, une conception de l'animal, créature de Dieu mais au service de l'homme, conception juridiquement floue. L'animal est cependant une créature assez sensible pour aller en justice et avoir droit à des défenseurs.

**Le Code Napoléon établit que les animaux sont des biens meubles, achetés et vendables comme d'autres possessions.** Quant aux animaux sauvages et au gibier, il est « *res nullius* », c'est-à-dire chose n'appartenant à personne (article 528 du Code Civil de 1804).

« Sont meubles par nature, les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes comme les animaux, soit

qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère comme les choses inanimées » (idem).

L'animal est « immeuble », selon le Code Civil (art. 524), lorsqu'il est dans une exploitation agricole, comme les instruments aratoires.

Art. 524 : « les objets que le propriétaire du fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds sont immeubles par destination. »

<sup>6</sup> **Monitoire** : Citation à comparaître devant un tribunal ecclésiastique sous peine d'excommunication



Là, les choses sont claires, l'animal est juridiquement chose, et non assujetti au droit.

**Petit à petit, l'animal va être reconnu comme être sensible** (du moins l'animal domestique ou apprivoisé) et des lois vont être adoptées pour la protection des animaux. (1850 : loi Grammont ; 1950 : loi relative aux mauvais traitements envers les animaux; décret 1959 ; loi 1963 ...).

Mais la roue tourne... Aujourd'hui la mode Vegan (régime sans viande, ni œufs, ni lait, ni miel ; ne pas porter de cuir... au nom de la non-exploitation des autres espèces) et surtout l'anti-specisme progressent. Le spécisme, en droit des animaux, est de considérer qu'une espèce – la nôtre – a des droits plus étendus ou supérieurs à ceux accordés aux autres espèces. L'anti-specisme voudrait mettre toutes les espèces sur un pied d'égalité.

Voilà un champ infini de palabres juridiques : le curseur est placé où ? Les moustiques vecteurs de maladies (chikungunya, dengue, paludisme) doivent-ils être protégés à l'instar de votre chat ?

Au moment de terminer cet article, le 6 avril 2017, le Dauphiné Libéré m'informe qu'une femelle chimpanzé a été remise en liberté parce que déprimée. Le tribunal argentin a rendu une ordonnance d'*habeas corpus* pour ce chimpanzé. L'*habeas corpus* est un mandat qui confère aux êtres humains le droit fondamental de ne pas être emprisonné sans jugement.

ledauphine.com

#### ARGENTINE

#### La justice ordonne la libération d'un chimpanzé déprimé

Une décision d'*habeas corpus*, un droit réservé aux humains, a été appliquée concernant Cécilia, un chimpanzé déprimé, pensionnaire d'un zoo argentin.

AFP le 06/04/2017 à 09 :11



Ce chimpanzé avait précédemment été jugé (novembre 2016) comme « sujet de droit non humain », c'est à dire jouissant de droits juridiques...

Alors, demain, jugera-t-on à nouveau les poux de Lachau ?

Hélène ANDRIANT



**NB** : Les traductions des textes latins sont personnelles.

**Autre source** : « Curiosités judiciaires et historiques du Moyen Âge. Procès contres les animaux », Émile Agnel. J.-B. Dumoulin, Paris 1858.

# Les médecins de la famille Maurin de Crest

*Marie-Gabriel* Florentin<sup>1</sup> Maurin, médecin originaire de l'Ardèche, s'installe à Crest en 1827. Son père, Jean-Jacques Maurin, appartient à une famille de notaires et d'avocats, souvent élus maires, établie depuis au moins le XVII<sup>e</sup> siècle à Saint-Michel-de-Boulogne en Ardèche. Jean Jacques Maurin est notaire et maire de cette commune, et a plusieurs enfants dont :

- Jean Célestin, né le 1<sup>er</sup> messidor an XII, l'aîné des fils, avocat à Nîmes, qui succède ensuite à son père comme notaire à Saint-Michel-de-Boulogne ;
- Jean François Michel Régis, le puîné, qui est pendant trente ans maire de la commune ;
- des filles, dont la dernière fait construire la nouvelle église et le presbytère de Saint-Michel-de-Boulogne sur le sol d'une de ses propriétés<sup>2</sup> et qui en fait cession au diocèse. A son tour, le diocèse en fera cession à la commune en 1979 avec l'accord de la famille.
- un autre fils, *Marie-Gabriel* Florentin, qui monte à Paris pour y suivre ses études de médecine. Il s'installe ensuite à Crest, probablement en 1827. A partir de cette date et jusqu'à nos jours, ses descendants vivent à Crest. Quelques branches vont s'installer dans d'autres communes du sud-est, en région parisienne et en Allemagne.

C'est de *Marie-Gabriel* Florentin et de son fils, *Michel* Alcide, dont il est question ici.

Au cours des années suivant son installation, la famille Maurin s'intègre rapidement à la société des notables de Crest, grâce aux unions conclues avec les familles de notables de la cité et aux parcours professionnels de Florentin et d'Alcide. Cependant, si *Marie-Gabriel* Florentin Maurin a aussi beaucoup œuvré à Crest et dans les environs, c'est le souvenir de son fils, *Michel* Alcide, qui restera le plus longtemps vivace dans l'esprit de ses concitoyens en raison de son engagement au service des habitants de la ville et, probablement, de sa personnalité singulière.

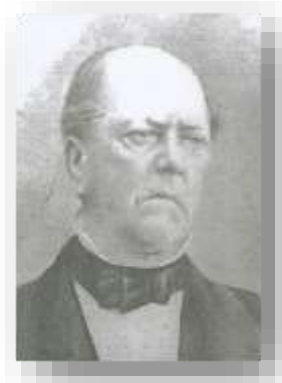
## **Marie-Gabriel Florentin MAURIN** (° 1<sup>er</sup>/02/1802 à Saint-Michel-de-Boulogne - † 12/02/1872 à Crest)

Il quitte l'Ardèche pour Paris où il entreprend des études de médecine et où il soutient sa thèse<sup>3</sup> à la Sorbonne le 14 décembre 1827, pour obtenir le grade de docteur en médecine. Sa thèse porte sur

« *Les fractures du col du fémur* ».



Installé à Crest en 1827, il exerce en ville à partir du 10 mai 1828 dans son cabinet et à domicile. En 1832, il propose sa candidature pour être nommé médecin adjoint à l'hôpital-hospice de Crest, en précisant qu'il rendra ce service gratuitement. A cette époque, exercer à l'hôpital est un honneur et est considéré comme une œuvre de bienfaisance, le poste étant très peu rémunérateur. Il y soigne pendant 40 ans comme médecin chef en complément de son cabinet en ville. Il remplace régulièrement le Dr de Montlovier (souvent malade) comme médecin des vaccinations à partir de 1840. Il est définitivement nommé médecin vaccinateur et des épidémies en 1854 en remplacement du Dr Faure. Cette charge implique de nombreux déplacements pour vacciner la population des communes autour de Crest. En période d'épidémie, il doit se



rendre dans les communes touchées pour y organiser et prodiguer des soins, notamment en 1858, lors de l'épidémie de typhoïde à Saoû. Selon Jules Villain<sup>4</sup>, il obtient une médaille d'argent en 1857 pour service rendu au cours de 30 années d'exercice de la médecine. En 1851, lors de l'insurrection, il soigne aussi les insurgés de la Tour de Crest. En 1871, en raison de son « *grand âge ou de ses infirmités* » (il a alors 69 ans), le préfet le décharge de son titre de médecin cantonal. Il ne se trouve plus dans la capacité d'effectuer la tournée des villages du canton.

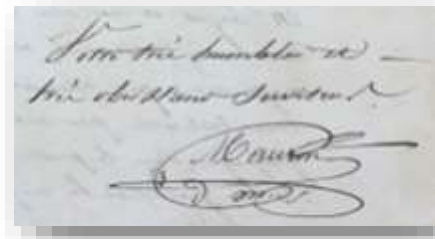
<sup>1</sup> Les prénoms de l'état civil et non usuels sont en italique.

<sup>2</sup> Acte de cession au profit de la commune de St-Michel-de-Boulogne par le diocèse de Viviers le 23/02/1979, M<sup>e</sup> Jean-Régis Molle,

<sup>3</sup> Thèse déposée à la Bibliothèque de médecine de Paris [BIUM4323D]

<sup>4</sup> La France Moderne, Jules Villain, Ed Laffitte, 1908

Tour à tour conseiller municipal et adjoint au maire<sup>5</sup>, il est très investi dans la vie municipale. En 1828, il se marie avec Magdelaine Faure. Celle-ci est née à Saint-Pierre en Martinique en 1810, ses parents, Félix François Faure et Dorothée Megy, étant installés temporairement dans l'île. Félix François appartient à une famille d'hommes de loi (procureurs, avocats, notaires), originaire de Saillans (XIV<sup>e</sup> siècle) et établie à Crest à la fin du XVII<sup>e</sup>. L'épouse de Florentin est apparentée aux généraux Faure-Biguet.



Une branche de la famille Faure a ajouté Biguet à son nom, pour respecter la volonté d'une tante célibataire : dans son testament, elle lègue à son neveu son héritage à la condition d'ajouter au nom de Faure celui de Biguet. Cet ajout permet de les différencier des autres branches de la famille.

Le couple a trois enfants :

- Marie Jean François Léopold, né le 28 août 1829 à Crest, qui devient industriel à Marseille et qui a deux filles : Gabrielle, mariée à un inspecteur du PLM dont le frère est sous-directeur de la compagnie PLM, et Marguerite qui devient bénédictine au monastère de Dourgne dans le Tarn.
- Michel Alcide qui suit...
- Florentin qui est décédé à l'âge de 7 ans.

L'hôpital reste, au cours du siècle, une grande préoccupation pour les membres de la famille. A chaque génération, l'hôpital de Crest est destinataire de sommes d'argent. Dons et legs sont versés notamment lors des décès de la famille. Ainsi, en 1872, la somme de 500 francs est versée sur le compte de l'hôpital. Le 15 mars 1874, « conformément aux intentions de leur vénéré père », Marie-Gabriel Florentin Maurin, ses deux fils versent la somme de 500 francs au bénéfice de l'hôpital. En décembre 1879, la femme de Marie-Gabriel Florentin, Clothilde Madeleine Faure, décède et, selon sa volonté, 500 francs sont versés par ses deux fils.

### **Michel Alcide MAURIN** (° 23/06/1834 à Crest – † 26/6/1918 à Crest)

Il est élève des Frères, puis du Collège ecclésiastique de Crest où il a pour camarades : Faure-Biguet (futur général, gouverneur de Paris), Justin Brun-Durand (futur commerçant et juge de paix, auteur du dictionnaire biographique de la Drôme, entre autres) et Emile Loubet (futur président de la République). Il intègre ensuite l'établissement de l'abbé Crozat à Bourg-de-Péage. Placé dans une institution dirigée par un Drômois à Paris, il prend très vite conscience que l'atmosphère qui y règne n'est pas propice aux études.

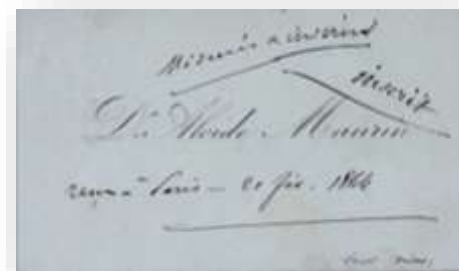


« Il obtient de ses parents de s'installer dans une chambrette du quartier Latin où il se mit si bien au travail que, quelques mois après, il était bachelier<sup>6</sup> ».



Il poursuit ses études à Paris en s'inscrivant à la faculté de médecine. Il est lauréat de la faculté de Paris et interne de l'asile de Vincennes. Il reçoit la médaille des hôpitaux et soutient sa thèse le 30 décembre 1865 à Paris dont le thème est « Des accidents laryngés dans la fièvre typhoïde ». Il est décoré de la médaille de bronze d'externat en 1860 et de la médaille d'argent du concours des thèses en 1866. Bien qu'un brillant avenir lui soit assuré à Paris, il préfère retourner auprès de sa famille à Crest. Il est enregistré à la préfecture comme médecin quelques semaines après avoir obtenu son diplôme en 1866.

Comme son père, il dépose sa candidature pour être médecin adjoint à l'hôpital de Crest. La commission lui est acquise car son père en fait partie, ainsi que certains membres de sa famille, notamment le D<sup>r</sup> Faure-Biguet, et certains amis de la famille. Il devient médecin titulaire de l'hôpital de Crest en 1870, médecin honoraire de la Compagnie PLM de 1887 à 1908 (il est neveu par alliance d'un inspecteur et du sous-directeur du PLM), puis membre honoraire à partir de 1908.



<sup>5</sup> La France Moderne, Jules Villain, Ed Laffitte, 1908

<sup>6</sup> Revue de la Société Départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme

Outre son travail à l'hôpital de Crest, Alcide Maurin consulte à son cabinet et visite les malades à leur domicile. Lorsqu'à un âge avancé, il ne pourra plus se déplacer, il continuera à les recevoir à son cabinet en leur prodiguant « *des conseils éclairés*<sup>7</sup> ».

Son intérêt pour toutes sortes de sujets l'amène à s'investir dans de nombreuses sociétés :

- Société d'anthropologie de Paris
- Association générale des médecins de France
- Société médicale de Saint-Luc
- Société de prévoyance et de secours mutuel des médecins de la Drôme et de l'Ardèche
- Comité des écoles libres
- Syndicat agricole des cantons de Crest

Le 25 mai 1864 est créée en France la Société de Secours aux Blessés Militaires (SSBM). Deux autres sociétés voient le jour par la suite, issues de scissions : l'Association des Dames Françaises (ADF) en 1879 et l'Union des Femmes de France (UFF) en 1881. Les trois associations fusionnent en 1940 pour former la Croix-Rouge française.

Il est aussi membre fondateur et président de la section crestoise de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires (Croix-Rouge, cf. encadré), membre dès sa fondation de la Société d'archéologie et de statistiques de la Drôme et président du Conseil curial de la paroisse de Crest.

Selon Charles Bellet, ses amis lui reconnaissent un « *goût très prononcé pour les études littéraires et historiques... il aimait les livres et, en bibliophile autorisé, il avait formé une remarquable bibliothèque* ». Bien que très croyant avec des idées conservatrices, Alcide Maurin aime échanger des idées et a un

esprit ouvert. M. Gailhard-Bancel dit de lui : « *Je n'oublierai jamais les bonnes heures passées si souvent avec lui, dans ce cabinet du rez-de-chaussée de sa demeure, où il recevait ceux qui venaient le consulter, entouré de ses chers livres, revues et journaux variés : de médecine, histoire, art, littérature ; car il s'intéressait à tout et suivait passionnément le grand mouvement d'idées qui entraînait notre temps. Il avait un jugement très sûr, un esprit affiné et très ouvert, des vues larges ; il causait agréablement, avec entrain, et c'était un vrai plaisir, lorsqu'il en avait fini avec les questions d'affaires ou de santé, d'aborder avec lui des sujets plus larges, plus élevés, d'échanger des idées sur les questions du jour, sur le mouvement politique, religieux et social de notre pays*<sup>8</sup>. »

Alcide Maurin reçoit de nombreuses décorations pour les services rendus telles que la Médaille de vermeil pour soins gratuits aux militaires de la gendarmerie et à leurs familles pendant plus de 25 ans (1903) et le Diplôme d'honneur de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires, en reconnaissance des services rendus (1905). Il aurait pu facilement recevoir la plus prestigieuse mais, selon Charles Bellet, « *ses croyances religieuses et conservatrices furent un obstacle à sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur*<sup>9</sup>. »

Le 4 juin 1866, il se marie avec Marie Antoinette Philomène Moutier, fille de Florent (son frère, Jean-François est maire de Crest et conseiller général de 1833 à 1844) et de Lucile de Montlovier. Originaire de Menglon, la famille Moutier est protestante, au moins jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes. C'est une famille de notables alliés aux familles de Montlovier (originaire de Crémieux en Isère, seigneur de Roynac et de Bonlieu-sur-Roubion en 1789), Armand (savonneries de Nyons), Planel (hommes de loi), etc.

Le couple a cinq enfants auxquels est attribué le prénom de Marie, le couple ayant choisi en raison de sa foi profonde de consacrer leur famille « *au divin Cœur de Jésus sous les auspices du Cœur immaculé de Marie* ». Certains de leurs enfants continueront la tradition en donnant ce prénom à leurs propres enfants. Trois filles et deux garçons composent la fratrie :

- *Lucile Florentine* Marie-Ange (1867), mariée en 1890 avec Jean Charles Emile Curtil, médecin en chef de l'hôpital des marins à Marseille [la descendance de Marie-Ange vit à Crest] ;
- *Mélanie Augustine* Marie-Madelaine (1869), célibataire, décédée en 1944, le jour de la fête des mères ;



Certificat donné à Joseph Maurin (17 ans) le 4 juin 1875, jour le la fête du Sacré cœur

<sup>7</sup> Discours de M. de Gailhard-Bancel, lors de l'enterrement de Michel Alcide Maurin en 1918

<sup>8</sup> Discours de M. de Gailhard-Bancel, lors de l'enterrement de Michel Alcide Maurin en 1918

<sup>9</sup> Discours de M. Charles Bellet, lors de l'enterrement de Michel Alcide Maurin en 1918



Une commotion cérébrale provoque un syndrome consécutif à l'ébranlement massif et brutal de la masse encéphalique sous l'influence d'un traumatisme crânien direct ou indirect ou d'une explosion violente de voisinage. À ce moment, le commotionné – comme tous les confus – reste fragile, doué d'une hypermotivité et d'une suggestibilité anormales. Les centres de rééducation et de réadaptation organisés pendant la dernière guerre, ont fait la preuve de leur utilité à cet égard.

Mais pour certains, plus tard, d'autres troubles peuvent s'installer définitivement : un syndrome subjectif post-traumatique caractérisé par des vertiges, des céphalées et des éblouissements, un syndrome asthénique caractérisé par des asthénies durables et insurmontables, un déséquilibre émotif et des troubles de l'humeur.

– *Antoine Joseph Marie Florentin* (1872), célibataire, attaché au Crédit Lyonnais, très proche d'un des fils de Joseph ;  
– *Lazarine Fannie Marie-Jeanne* (1877), célibataire ;  
– **François Michel Marie Joseph** (1881-1949), le petit dernier. Comme son grand-père et son père, il commence des études de médecine. Il est étudiant lorsqu'il est appelé sous les drapeaux en 1901. Il est néanmoins ajourné cette année-là, puis toutes les années suivantes, jusqu'au 14 novembre 1904, date à laquelle il est enfin incorporé au 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il réside à Montereau, rue de l'hôtel de ville chez Monsieur Rivière, en février 1911. En avril de la même année, il est chez M. Humbert à Brunoy. En juillet 1912, il est domicilié au 2 rue Charles Fourier à Vitry-sur-Seine. Il ne semble pas avoir terminé ses études de médecine. Il a sûrement ensuite entrepris des études de droit puisqu'après la guerre, il est clerc de

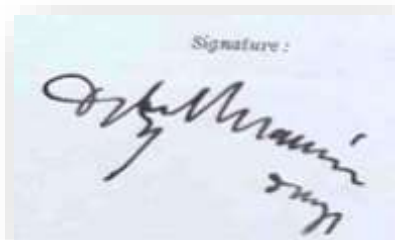
notaire.

Lorsque la première guerre mondiale éclate, il est rappelé sous les drapeaux le 11 août 1914 et incorporé à l'âge de 33 ans. Envoyé sur le front nord-est, il est en poste comme brancardier à Perthes-les-Hurlus. Le 17 juillet 1915, sous un feu nourri, il tente de sauver son officier grièvement blessé, mais il est blessé à son tour par l'explosion d'un obus. Souffrant d'une commotion cérébrale (*cf. encadré ci-joint*) qui provoque des troubles mentaux, il est évacué sur l'ambulance de Courtisols, puis sur l'asile public d'aliénés à Châlons-sur-Marne le 22 septembre et enfin sur l'hôpital mixte de Tours le 22 octobre. Il reste en convalescence jusqu'au 29 février 1916. Il est ensuite maintenu au service armé par la commission de réforme de Valence du 18 juillet 1916. Le 23 septembre 1917, l'armée le cite : « *Brancardier modèle de courage et de dévouement, s'est offert spontanément le 17 juillet 1915 pour aller sous un feu très violent chercher le corps de son officier grièvement blessé. A été lui-même blessé en accomplissant son devoir* ». Il recevra ensuite la Croix de Guerre avec étoile de bronze. Il est démobilisé le 11 novembre 1918. Il se marie en 1922 avec Germaine *Elisa Pauline* Thomas (1896-1969), il a alors 41 ans et réside à Paris au 9 rue Monge. Par la suite, le couple s'installe en 1925 à Divajeu au quartier de Choméane. Jusqu'à son décès en 1949, Joseph Maurin souffre de troubles mentaux consécutifs à sa commotion cérébrale. Il reçoit une pension de 85 % qui sera définitive à partir de 1936. Si, comme beaucoup d'autres, Joseph n'a pas disparu pendant cette effroyable guerre, sa famille et lui-même assumeront les suites de son geste héroïque jusqu'à sa mort en 1949.



**Les enfants d'Alcide en 1882 - de gauche à droite :**  
*Antoine Joseph Marie Florentin*  
*Lazarine Fannie Marie-Jeanne*  
*Lucile Florentine Marie-Ange*  
*François Michel Marie Joseph*  
*Mélanie Augustine Marie-Magdeleine*

La blessure de son dernier fils, Joseph, et surtout les graves conséquences qu'elle a sur sa santé mentale, sont une grande préoccupation pour Alcide Maurin. Il est fort probable que les deux dernières années de sa vie en sont assombries. Ainsi, lors de son décès, un de ses amis y fait allusion discrètement dans son discours : « *Quand la guerre éclata, - la guerre qui devait apporter au père de famille comme aux bons français de si vives et légitimes préoccupations...* ».

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored document. The signature is cursive and appears to read 'Alcide Maurin'. Above the signature, the word 'Signature:' is printed in a small font.

Signature d'Alcide Maurin

Comme son père, Alcide Maurin a, au cours de sa vie, participé financièrement au fonctionnement de l'hôpital de Crest. Par exemple, en décembre 1886, une note du comptable de l'hôpital précise que le D<sup>r</sup> Alcide Maurin « s'engage à faire un don de 300 francs ». D'autres dons et legs ont probablement été versés au bénéfice de l'hôpital par Alcide, bien que les dossiers des Archives n'en gardent pas traces.

A partir de 1916, Alcide Maurin reste « *confiné dans sa demeure* » en raison de son âge et de ses problèmes de santé. Il meurt le mercredi 26 juin 1918. Quelques jours plus tard, de nombreuses personnalités assistent aux obsèques :

- M. Gailhard-Bancel, préfet de l'Ardèche,
- Le chanoine Carré, curé de la cathédrale de Valence, précédemment curé de Crest,
- M. Fayolle, maire de Crest,
- Pierre Girardon, membre de la Société de Secours aux Blessés Militaires,
- Charles Bellet, membre de la Société d'archéologie et de statistiques de la Drôme,
- D<sup>r</sup> Ricateau, au nom de ses confrères médecins.

Dans les discours élogieux prononcés à cette occasion, transparaît l'authenticité des rapports humains qu'Alcide entretenait avec ses amis et collègues. Au cours des semaines qui suivent, ces discours sont publiés dans plusieurs journaux : le bulletin de la Société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, « *La Semaine Religieuse* » du 6 juillet 1918, « *Le Crestois* » du 13 juillet 1918 et le « *Messenger de Valence* » du 1<sup>er</sup> juillet 1918.



Mairie actuelle de Crest

Bien après sa mort, dans les années 80, la maison Maurin, située en plein centre de Crest, est détruite pour construire sur cet emplacement la mairie. La rue qui monte à l'hôpital est rebaptisée « *rue du Docteur Alcide Maurin* ».

Dans la famille Maurin, l'attrait pour les professions de santé ne s'est pas éteint avec Alcide. Il s'est poursuivi avec au moins trois de ses petites-filles et une arrière-petite-fille :

- Trois des petites-filles d'Alcide, filles de Joseph, seront par la suite infirmières pour deux d'entre elles et aide-soignante pour la dernière. En revanche, les trois fils de Joseph prendront une toute autre voie.
- Une arrière-petite-fille de Joseph, infirmière elle aussi, après avoir travaillé de nombreuses années à l'étranger pour Médecins sans frontières, s'installera dans la région crestoise.

## Régine BON-MAURIN et Marie-Claire DEBOUVERIE

### Sources

- Archives de la famille Maurin (documents et photographies)
- Registres paroissiaux et d'état-civil, Archives départementales de l'Ardèche
- Relevés des registres paroissiaux et d'état-civil du CGDP
- Archives Départementales de la Drôme :
  - Registres paroissiaux et d'état-civil numérisés
  - 6X1 et 6X2 - Hospice de Crest : médecins et personnel de santé
  - 4N/150 - Travaux 1828-1934 et délibération de la commission administrative 1828
  - HDépôt 3 /1 à 170 - Hôpital de Crest 1474/1969
  - HDépôt 3 /70, 71 et 115 - Personnel 1811-1902 et an XII-1926, dossier des donateurs
  - 5M/1 à 3 ; 5M/8, 11 et 13 - Personnel médical et paramédical
  - Registre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1866, tome I, en salle de lecture

# L'hôpital-hospice de Crest au XIX<sup>e</sup> siècle



La date précise de la création de l'hôpital de Crest n'est pas connue, seul un inventaire de la seigneurie de l'évêque de Die en ferait mention en 1278<sup>1</sup>. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hôpital de Crest est appelé « hôpital-hospice » parce qu'il accueille non seulement des malades, mais aussi des mendiants, des personnes âgées pauvres, des pensionnaires, des enfants abandonnés ou orphelins, des militaires blessés en temps de guerre (lors des guerres napoléoniennes, notamment), des aliénés et des prisonniers malades (les insurgés de 1851) pour des affections variées. Outre ces missions de soins et d'accueil, l'hôpital est aussi chargé de recruter, dans les campagnes environnantes, des nourrices pour les enfants abandonnés ou orphelins jusqu'à ce que le service des enfants trouvés ou orphelins soit transféré à Romans.

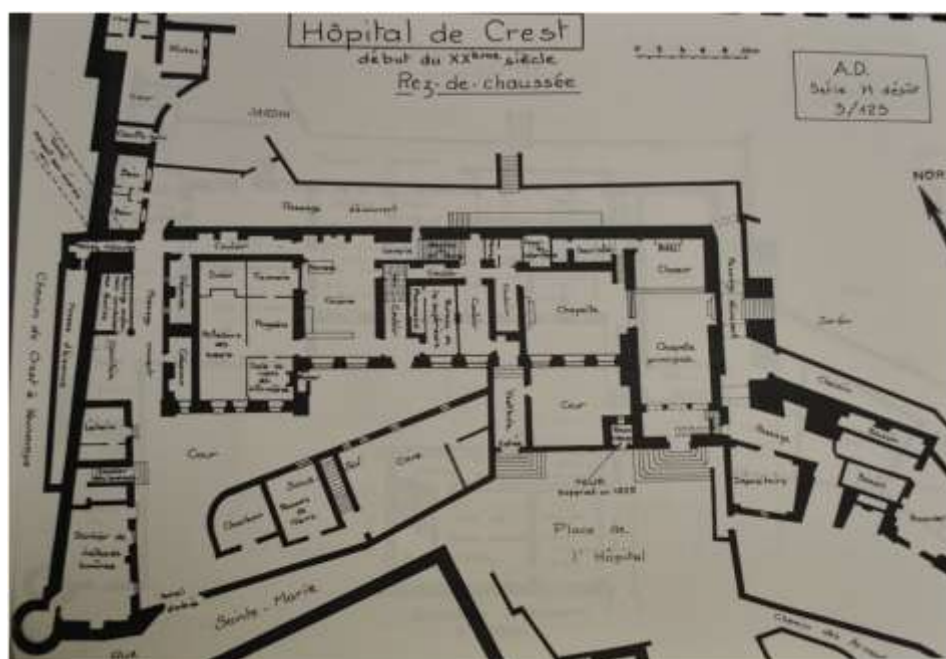
enfants abandonnés ou orphelins jusqu'à ce que le service des enfants trouvés ou orphelins soit transféré à Romans.

## Les locaux

Peu après la Révolution, les anciens locaux étant étroits et insalubres, l'hôpital-hospice est transféré dans le couvent de la congrégation des Visitandines qui vient d'en être expulsée. Transformer un couvent en hôpital ne se fait du jour au lendemain. Aussi, longtemps les odeurs des latrines, des animaux logés au rez-de-chaussée (porcherie, écurie et poulailler), des déchets organiques et des malades eux-mêmes se répandent dans tout l'établissement. Le tri des malades selon leur affection ne sera effectif qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En attendant, les malades contagieux ou pas sont entassés dans des salles exigües. Progressivement, la commission fait réaliser des travaux pour humaniser l'hôpital : réfectoires, chambres individuelles...

La chapelle des Visitandines ayant été transformée en grenier à la Révolution, la municipalité demande à l'Etat, sous le 1<sup>er</sup> Empire, l'autorisation de la restaurer et de la rendre au culte. Elle est remeublée avec le mobilier de la réserve des biens nationaux.

Un tour (supprimé en 1825) est installé à gauche de la porte de la Chapelle, permettant aux mères d'y déposer les enfants qu'elles veulent abandonner. Les enfants sont intégrés à l'hospice en attendant qu'une nourrice puisse les accueillir.



Plan du rez-de-chaussée de l'hôpital de Crest au début du XX<sup>e</sup> siècle  
[H Dépôt 3/123]

<sup>1</sup> Mémoire de maîtrise « L'hôpital de Crest au XX<sup>e</sup> siècle », Nelly Sauzeat, 1995

## Le financement

---

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'hôpital-hospice de Crest est financé par différents moyens :

- les dons et legs des notables de la ville,
- les revenus des propriétés affermées,
- les intérêts des rentes et placements,
- les subventions communales,
- les pensions des personnes résidant à l'hospice.

De la Révocation de l'édit de Nantes à la Révolution, il est financé, d'une part, par la communauté protestante avec les biens confisqués aux fugitifs ainsi qu'avec les taxes prélevées sur les biens des non convertis et, d'autre part, par les dons de la communauté catholique.

## Le personnel hospitalier

---

L'Etat exerce la tutelle de l'hôpital-hospice de Crest par l'intermédiaire du sous-préfet de Die et du préfet de Valence. Ce dernier contrôle la commission à travers une correspondance abondante, exigeant d'elle de lui soumettre tous ses projets. De plus, l'hôpital-hospice est contrôlé annuellement par les inspecteurs de santé missionnés par le ministère de l'intérieur dont le rôle est de s'assurer de la comptabilité, de l'administration, des soins dispensés, des locaux... et de notifier dans leurs rapports tous les manquements aux directives ministérielles. Ils doivent vérifier le bien fondé du prix de journée afin qu'il reste cohérent avec celui qui a été fixé l'année précédente. L'hôpital-hospice est aussi, à certains égards, sous la tutelle de la municipalité (cette dernière le subventionne), mais celle-ci ne peut intervenir qu'en cas de litiges.

Cinq catégories de personnel se partagent le fonctionnement de l'hôpital-hospice :

- une **commission administrative**, constituée du maire et de notables de Crest nommés par le préfet sur proposition des membres de la commission, dirige et gère (admission du public, travaux, équipements de matériels médicaux, choix du personnel, choix des médecins, politique générale...). A Crest, les membres de cette commission ont une fâcheuse tendance à prendre des décisions sans en référer aux personnes concernées (médecins et religieuses). Etre membre de la commission administrative exige de posséder des compétences intellectuelles et d'avoir « *l'estime* » du gouvernement en place ainsi qu'une certaine aisance financière car, selon la loi de l'an V de la réforme hospitalière, « *la charge ne s'exerce qu'en tant que bénévole* ». Seuls les notables de la ville remplissent l'ensemble de ces critères. Ainsi, les membres des familles de Crest possédant les plus grosses fortunes sont-ils surreprésentés dans la commission. Au milieu du siècle, « *les membres sont tous propriétaires et sont à :*
  - 44,8 % industriels et négociants
  - 23,7 % rentiers
  - 13,4 % issus du monde judiciaire
  - 7,5 % issus du monde religieux
  - 7,5 % issus du monde de la gestion et de la finance
  - 3,1 % issus du monde médical <sup>2</sup>»

La charge est lourde : aux réunions mensuelles et extraordinaires, s'ajoute pour chaque membre l'obligation de représenter la commission quotidiennement dans l'hôpital pendant trois mois. Etre élu à la commission est un honneur que les familles recherchent. Selon Nelly Sauzeat, seules trois familles ont, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, des représentants à chaque génération : les Lombard-Latune en sont un exemple. Les administrateurs souhaitent retrouver dans le fils qui succède à son père les mêmes qualités : « *Nous avons admiré ses vertus, nous voudrions dans son remplaçant l'influence de ses exemples ; nous ne saurions mieux rencontrer qu'en la personne de son fils*<sup>3</sup> ». En raison de sa rareté, cette charge permet d'être reconnu « notable » parmi les notables. De nombreuses familles inscrivent l'hôpital dans leur testament afin que leur nom soit gravé sur les deux plaques de marbre des bienfaiteurs (dans l'église et dans le vestibule de l'hôpital), visibles par tous.

---

<sup>2</sup> Mémoire de maîtrise « *L'hôpital de Crest au XX<sup>e</sup> siècle* », Nelly Sauzeat, 1995, page 216

<sup>3</sup> AD de Valence [6X] 1853



Bien que les membres de la commission soient soumis à un code de déontologie (l'objectif étant d'œuvrer dans l'intérêt de l'établissement et du public accueilli), il est arrivé que quelques-uns privilégient, selon les circonstances, l'intérêt de leur propre famille ou des familles alliées.

Dans le respect de la loi pour l'égalité de traitement entre les cultes, les préfets et sous-préfets s'efforcent de faire respecter la parité, la commission administrative gérant l'hôpital devant être constituée pour moitié de protestants et pour moitié de catholiques. Malgré tout, les tensions entre les deux religions ne faiblissent pas, d'autant que la religion d'un maire (membre de droit) nouvellement élu peut rompre la parité. Chaque communauté craint par-dessus tout de se trouver en minorité au sein de la commission. Si les protestants ne représentent qu'un huitième de la population, ils sont surreprésentés parmi les notables de Crest puisqu'ils en représentent environ un tiers.

Aussi lorsqu'en 1878, M. Barral, administrateur protestant, décède, les administrateurs catholiques s'empressent de mettre la candidature d'un catholique en premier sur la liste envoyée au préfet. A la suite de ce coup de force, les réactions sont vives du côté protestant. Paul Auguste Lombard-Latune, membre protestant de la commission (nommé après les décès de son père, Jean-Baptiste Lombard-Latune) depuis 34 ans, présente sa démission au préfet pour protester contre ce manque d'équité qui crée un précédent. Le préfet envoie un émissaire pour régler le litige. Il faut croire que les choses se sont arrangées, puisqu'en 1884, à son décès, Paul Auguste Lombard-Latune est toujours administrateur et il est remplacé à son tour par son fils, Henri René Lombard-Latune<sup>4</sup>.

- une **congrégation religieuse** - Avant la Révolution, ce sont les sœurs hospitalières du Saint-Sacrement qui s'occupent des malades de l'hôpital de Crest. Après la Révolution, elles soignent toujours les malades, mais à titre individuel. Cette congrégation étant décimée par le manque de vocation, elle ne peut pas assurer le service à l'hôpital. Sur les conseils de la mère supérieure, la commission administrative de l'hôpital-hospice de Crest signe alors une convention avec la congrégation des sœurs hospitalières de la Sainte-Trinité, en décembre 1804, pour s'occuper des soins infirmiers, de la lingerie, des cuisines, de la conciergerie... Cette congrégation exerce dans les hôpitaux depuis sa fondation en 1660, tout en suivant la Règle des trinitaires contemplatives. Au cours du siècle et jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, des conventions sont signées régulièrement par la commission et la congrégation pour compléter ou modifier les conditions de collaboration, notamment pour l'installation du couvent dans l'hôpital.



A l'hôpital de Crest (mais c'est vrai partout en France), seules les religieuses peuvent être infirmières, les femmes laïques sont employées à la cuisine, au ménage et à la laverie. Devenir sage-femme est l'unique possibilité pour les femmes d'exercer une profession médicale, celles de médecin et d'officier de santé leur étant interdites jusqu'en 1871. Les religieuses infirmières ne peuvent préparer que des médicaments simples (tisanes, cataplasmes...), aussi doivent-elles faire appel au pharmacien de la ville pour toutes les autres préparations.

A Crest, les sœurs se répartissent en deux catégories selon le montant de leur dot :

- les sœurs converses, sans dot et avec une formation intellectuelle faible, s'occupent de la cuisine, de la blanchisserie, du nettoyage et de la désinfection ;
- la sœur supérieure et les sœurs de chœur, avec dot et avec une éducation plus poussée, sont infirmières.

Les sœurs se consacrent autant aux tâches de soins auprès des malades qu'à la prière.

Dans leur travail auprès des malades, elles obéissent au principe de l'époque : « *Les soins du corps sont subordonnés aux soins de l'âme*<sup>5</sup> ». Cet état d'esprit explique quelques dérapages. Leurs valeurs chrétiennes de l'époque les amènent à refuser de soigner certaines personnes atteintes, notamment, d'épilepsie ou de maladies vénériennes, ces maladies étant considérées comme une punition « divine » suite à une vie dissolue.

Elles ne respectent pas le Concordat de 1801 garantissant la liberté de conscience pour chaque citoyen : ainsi en 1876, elles contraignent les malades protestants à participer aux processions des enterrements catholiques. Les membres protestants de la commission font alors inscrire dans le règlement intérieur un article supplémentaire pour protéger les malades protestants du prosélytisme des religieuses.



<sup>4</sup> AD26 [6X1] Hospice de Crest

<sup>5</sup> Mémoire de maîtrise « L'hôpital de Crest au XX<sup>e</sup> siècle », Nelly Sauzeat, 1995, page 269

Habitué à n'obéir qu'à la mère supérieure de Valence, elles ne tiennent pas compte des directives de la commission administrative. Quand elles doivent s'absenter, elles en demandent l'autorisation à Valence et n'en avisent la commission qu'à leur départ.

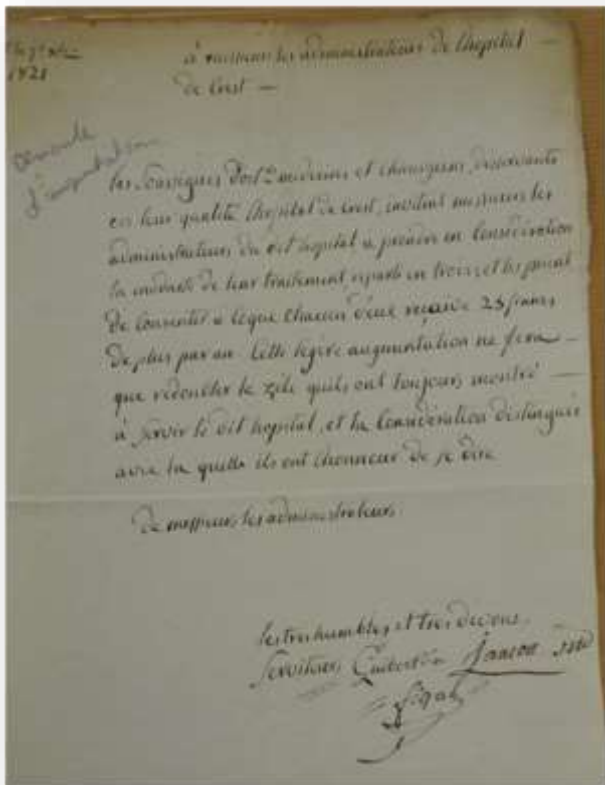
- Un **personnel laïc** constitué de :
  - jardinier, lingère, cuisinière, concierge, comptable, veilleur de nuit...
  - personnel administratif dont le receveur qui est chargé des comptes de l'hôpital.

Ce personnel est embauché par la commission administrative et vient compléter le travail des sœurs qui sont de moins en moins nombreuses au fil du temps. Pour avoir quelques chances d'être recruté par la commission administrative, il faut présenter des recommandations de notables influents ou faire partie de l'entourage d'un administrateur.

- une **équipe de deux médecins et un médecin adjoint**, nommés par le préfet sur proposition de la commission administrative, qui n'ont aucun pouvoir décisionnaire excepté celui de soigner. Le 1<sup>er</sup> médecin arrive à l'hôpital en 1740. Obtenir le titre de médecin hospitalier permet d'acquérir un certain prestige et d'atteindre « *le Paradis* ». Comme c'est une fonction dite « *charitable* », elle n'est pas rémunérée au début du siècle. La commission leur octroie

ensuite des indemnités forfaitaires qui augmentent progressivement pour devenir à peine plus conséquentes à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Au cours du siècle, les médecins présentent à plusieurs reprises des pétitions pour obtenir leurs augmentations. Ci-contre, la pétition du 7 décembre 1821 : les praticiens, Janson, Guibert et Figaz demandent une augmentation de 25 francs par an. L'argument mis en évidence est que cette augmentation les fera « *redoubler le zèle qu'ils ont toujours montré à servir le dit hôpital, et la Considération distinguée avec la quelle ils ont l'honneur de se dire de messieurs les administrateurs les tres humbles et tres dévoues serviteurs*<sup>6</sup> ».

A partir de 1827, un médecin adjoint vient palier l'absence du praticien principal. Une fois nommé, le médecin titulaire ne peut perdre son titre et sa fonction qu'à sa mort. Ainsi, au milieu du siècle, le préfet refuse-t-il de nommer comme titulaire un adjoint qui remplace depuis plusieurs années le titulaire devenu grabataire. Pour les jeunes médecins, occuper la fonction, même d'adjoint, permet de se faire connaître auprès de la population, apporte un certain prestige et une perspective d'agrandir sa propre clientèle. Au cours des années, une grande partie des médecins de l'hôpital enrichissent leur patrimoine, achètent maisons et terres, et emploient des domestiques. Ils deviennent des notables.



Il arrive que le fils d'un de ces médecins choisisse à son tour la même profession et prenne la succession de son père à l'hôpital. C'est le cas du D<sup>r</sup> Marie-Gabriel Florentin Maurin et de son fils, le D<sup>r</sup> Michel Alcide Maurin.

Il n'y a pas de concours pour sélectionner les candidats. La commission administrative statue en prenant comme critères les diplômes et spécialités obtenues, et les recommandations de notables qui n'ont parfois rien à voir avec le monde médical. La commission ne fait appel qu'à des praticiens ayant fait de longues études, au moins jusqu'à la thèse.

Le poste n'est cependant pas de tout repos, car les médecins ont de grandes difficultés à se faire obéir des sœurs. De plus, la commission régit le service de santé sans les consulter, ainsi :

- en 1827, la commission décide d'unir en une seule les fonctions de médecin et de chirurgien pour augmenter les interventions à moindre coût ;
- elle fixe l'heure des visites auprès des malades entre 8h et 9h ;
- elle interdit l'utilisation de certains matériels médicaux en raison de leur prix ;
- etc.

Dans la seconde moitié du siècle, malgré l'opposition des sœurs et de la commission, les médecins de l'hôpital-hospice de Crest essaient d'appliquer les nouvelles découvertes de la médecine moderne et de mettre en œuvre les mesures (selon les travaux de Pasteur) demandées par les inspecteurs de santé.

La commission fait traîner de nombreuses années les améliorations indispensables à un hôpital moderne. Cependant à la fin du XIX<sup>e</sup>, sont construits :

- la salle de soin,
- la salle d'opération (demandée depuis 30 ans !) mais sans arrivée d'eau,
- la salle spécifiquement réservée aux convalescents,
- le pavillon réservé aux malades atteints de maladies contagieuses.

De nouvelles procédures sont enfin appliquées : désinfection des instruments de chirurgie avec de l'eau phéniquée, désinfection pour les vêtements du personnel soignant et des hospitalisés, et répartition des malades dans les salles selon leurs affections.

En 1853, les médecins, après de multiples pressions, obtiennent de la commission l'achat du matériel d'hydrothérapie. En 1883, ils demandent l'achat de matériel à amputation. En 1898, le préfet recommande l'achat d'un appareil à radiographie et de radioscopie. La commission refuse en donnant pour argument que « *certaines médecins ne sauraient acquérir aucune des connaissances techniques que nécessiterait le maniement compliqué de ces nouveaux appareils* ». A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hôpital n'est toujours pas équipé d'un laboratoire. Pour ne pas prendre de risque, les médecins envoient leurs patients à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon (fermé en 2003 et situé sur les pentes de Fourvière). Néanmoins, ils savent parfois passer outre les diktats de la commission. Ainsi, en 1891, ils gardent tous les patients qui ont besoin d'actes chirurgicaux au lieu de les envoyer à Lyon et opèrent en 9 mois plus qu'en une année, ce dont la commission se plaint, bien évidemment.

- un **pharmacien de la ville** chez qui les sœurs se fournissent qui est nommé par le préfet sur proposition de la commission administrative.



Salle d'opération  
au début du XX<sup>e</sup> siècle

## Conclusion

Inévitablement, des tensions entre les membres de la commission, les sœurs et les médecins viennent perturber périodiquement le bon fonctionnement de l'hôpital. Elles sont provoquées par les comportements inappropriés des uns et des autres :

- la commission refuse d'acheter du matériel médical et d'appliquer les prescriptions des inspecteurs de santé concernant les travaux à réaliser prétextant que l'état des finances ne le permet pas ;
- les sœurs ne tiennent pas compte des demandes réitérées du préfet concernant la tenue de la comptabilité, confondent les soins médicaux avec les soins religieux et manquent de compétences médicales ;
- les médecins prescrivent des soins que les sœurs infirmières n'appliquent pas nécessairement et n'établissent pas les rapports des visites journalières ;
- les médecins prennent des initiatives (qui seraient jugées aujourd'hui indispensables) sans en référer à la commission administrative.

Régulièrement, le préfet et le sous-préfet interviennent pour régler ces conflits, mais bien souvent en vain. De plus, la commission administrative, financièrement trop prudente, fait la sourde oreille aux directives émises par le préfet en ne les appliquant pas ou en retardant le plus possible leur application. Ainsi, il a fallu vingt bonnes années pour que la commission entreprenne les travaux expressément demandés dans tous les rapports des inspecteurs de santé.

Malgré tous ces aléas, l'hôpital traverse le XIX<sup>e</sup> siècle, puis le XX<sup>e</sup>, pour poursuivre sa mission jusqu'à nos jours...

**Marie-Claire DEBOUVERIE**

## Sources

- **Archives municipales de Crest** : « *L'hôpital de Crest au XIX<sup>e</sup> siècle* », Mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin Lyon III, Nelly Sauzeat, 1995
- **Archives Départementales de la Drôme** :
  - 6X1 et 6X2 - Hospice de Crest : médecins et personnel de santé
  - 4N/150 - Travaux 1828-1934 et délibération de la commission administrative 1828
  - HDépôt 3/1 à 170 - Hôpital de Crest 1474/1969, personnel 1811-1902 et an XII-1926, dossier des donateurs
  - 5M/1 à 3 et 5M/8 et 11 - Personnel médical et paramédical

# Les Loreille, une famille de chirurgiens

L'histoire de la chirurgie est si longue qu'elle ne peut faire l'objet de cet article. Cependant, quelques précisions concernant les chirurgiens ne sont peut-être pas superflues... avant d'aborder le sujet principal de cet article : « la famille Loreille ».

## Rappel historique

Avant l'an 1000, la médecine et la chirurgie sont exercées par une seule et même personne. Ensuite, ces deux disciplines se séparent pour être exercées par des soignants différents :

- les **médecins** portent des robes longues. Ce sont des érudits qui ont suivi des études auprès des religieux, parlent le latin, savent lire, écrire... mais qui n'ont que peu de pratique. Ils sont seuls à pouvoir prescrire un traitement comme la saignée, les vomitifs ou les purges.
- les **chirurgiens-barbiers** portent des robes courtes. Ils sont appelés « barbiers de Saint-Côme » en référence au Collège qu'ils ont fondé en 1260 pour s'opposer à la puissante Faculté de médecine. Ils ont peu étudié, ne savent pas le latin, et souvent ne savent pas lire... mais, étant formés en apprentissage, ils ont une grande expérience et des connaissances en anatomie que n'ont pas les médecins. Ils pratiquent la saignée sur prescription des médecins, et appliquent des ventouses, traitent les fractures et les entorses.
- les **barbiers itinérants** sont le plus souvent considérés comme des arracheurs de dents et des charlatans. Ils proposent des remèdes sans efficacité et parfois dangereux. Outre ces deux fonctions, ils rasent, tonsurent, traitent les fractures et les entorses.

La Renaissance va voir la pratique de la chirurgie évoluer considérablement grâce notamment à Ambroise Paré. En 1731, Louis XV crée l'Académie Royale de Chirurgie. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les nombreuses découvertes anatomiques permettront de nouvelles interventions chirurgicales : retrait des calculs de la vessie, ligature artérielle dans le traitement des anévrismes, drainage d'abcès intracrâniens, gastrectomie partielle... En 1793, la Convention fait supprimer les Académies et les Universités, mais les Ecoles de médecine rouvrent leurs portes sous le Consulat et le 1<sup>er</sup> Empire. Celles-ci accueillent désormais les étudiants pour former des médecins, la chirurgie devient une spécialité.

## La famille Loreille de Pont-de-Barret

Ce nom de famille n'est pas inconnu de ceux qui consultent les registres paroissiaux et les actes notariés de Pont-de-Barret, Saoû, Bourdeaux, Sauzet, Puy-Saint-Martin, Roynac, Crest... Si ce nom apparaît dans les actes concernant la famille, il est aussi souvent présent dans bien d'autres, désignant des témoins, des déclarants et des notaires. De la deuxième partie du XVII<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, huit hommes (bien évidemment !) de cette famille exercent le métier de « **chirurgien** ».

**Jean Loreille**, résidant à Châteauneuf-du-Rhône, a probablement été marié une première fois et a eu un fils, Jean François, chanoine de Viviers (il assiste au décès de son père en 1673). Jean se marie ensuite avec Suzanne Gachon vers 1660. Il est docteur en droit et lieutenant de judicature. Le couple a au moins sept enfants entre 1662 et 1672. En 1673, Jean décède, Suzanne est maintenant veuve... mais en 1677, elle accouche d'un fils, **Louis**, né de père inconnu à Châteauneuf-du-Rhône. En toute logique, il devrait s'appeler Louis Gachon, mais pas du tout ! Il se nomme désormais Louis Loreille. Que s'est-il



*Chirurgien de village, David Teniers*

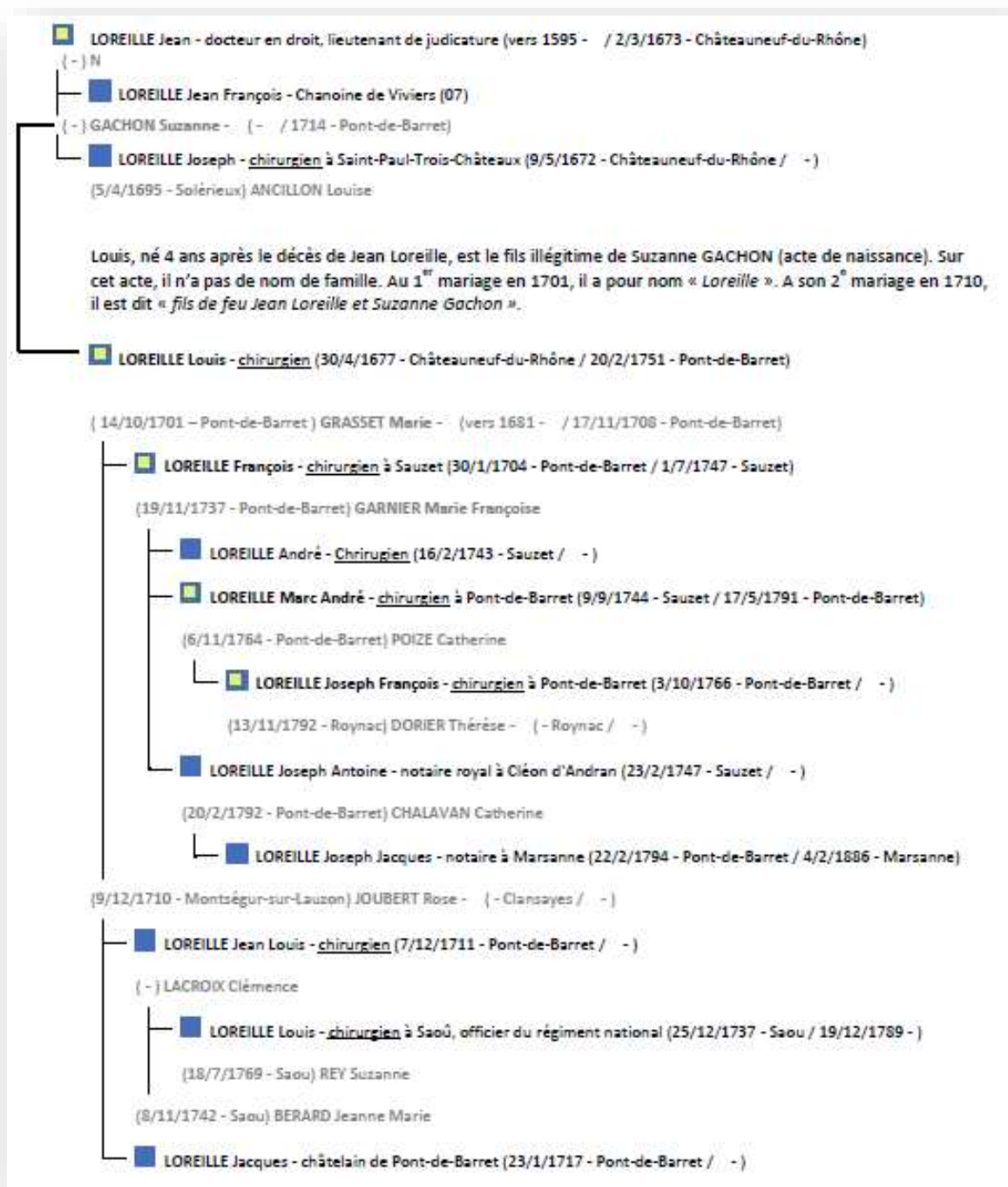
passé ? Son père serait-il lui aussi un membre de la famille Loreille ? Lorsque **Louis Loreille** se marie en 1701 à Pont-de-Barret avec Marie Grasset, fille de notaire, le prénom de son père n'est pas précisé. Louis réside dans cette paroisse depuis plusieurs années. En 1708, Marie Grasset décède un mois après le décès d'Elisabeth, leur quatrième enfant.



Deux ans après le décès de sa première épouse, Louis se remarie à Montségur-sur-Lauzon avec Rose Joubert. Il est alors dit «  *fils de feu Jean Loreille et de Suzanne Gachon* ». Sa mère, Suzanne Gachon, qui vit avec la famille meurt en 1714. Louis a plusieurs enfants dont :

- de son premier mariage, **François**, né en 1704, **chirurgien** à Sauzet. François, marié à Marie Françoise Garnier, a plusieurs enfants dont trois fils :
  - André, né en 1743, **chirurgien**. Il aura une fille illégitime (décédée à 2 ans) de Catherine Morgand. On ne lui connaît pas d'autre descendance.
  - **Marc André**, né en 1744, **chirurgien** à Pont-de-Barret. Marc André, marié à Catherine Poize, a au moins onze enfants dont un fils, **Joseph François**, né en 1766, **chirurgien** aussi à Pont-De-Barret... c'est de lui dont il s'agit en page suivante.
  - Joseph Antoine, né en 1747, notaire royal à Cléon d'Andran. Il a un fils, Joseph Jacques, né en 1794, lui-même notaire à Marsanne.
- de son second mariage, Jean Louis, né en 1711, **chirurgien** à Saoû ! Jean Louis a un fils d'un premier mariage, Louis né vers 1734, **chirurgien** à Saoû et officier du régiment national, marié avec Suzanne Rey à Saoû.

Ce n'est pas facile à suivre, vous en conviendrez ! L'arbre simplifié (seuls les enfants masculins sont inscrits) ci-dessous devrait rendre l'explication plus claire.



## Joseph François Loreille

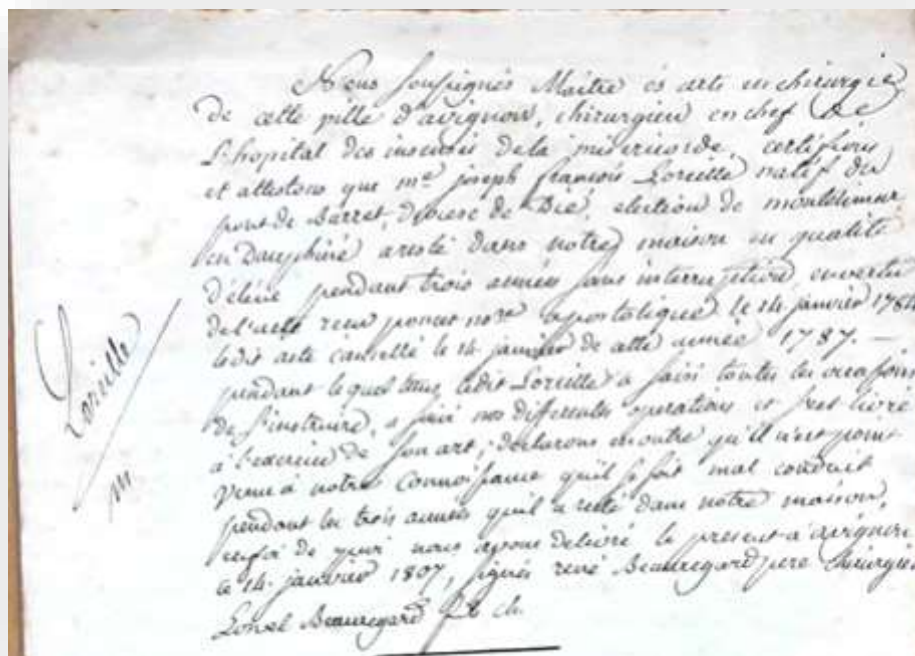
Joseph François Loreille, né à Pont-de-Barret le 3 octobre 1766, fils d'André Marc, chirurgien, et de Catherine Poize, est l'aîné d'une fratrie de onze enfants dont seuls quatre arrivent à l'âge adulte. Les chirurgiens ne sont pas mieux lotis que les autres en ce qui concerne la mortalité infantile. Lorsque la Convention fait supprimer les universités et les collèges de chirurgie, Joseph François vient à peine de terminer ses études.

Il a d'abord suivi les cours de chirurgie à l'hôpital de la Miséricorde d'Avignon sans interruption pendant 3 ans, du 14 janvier 1784 au 14 janvier 1787.

Il a ensuite complété sa formation par les cours et la pratique (leçons d'anatomie et de chirurgie) du Collège de chirurgie de Montpellier, de novembre et décembre 1890, 91 et 92. Il a aussi suivi les cours d'opérations avec instruments et appareils de chirurgie en janvier et février au cours de ces mêmes années. Entre la Révolution et l'Empire, une réorganisation complète des services de santé (formation, métier...) aboutira en 1807 à l'obligation d'être formé et d'en fournir la preuve avec des certificats ou des diplômes. A partir de cette date, c'est en préfecture que les soignants médicaux (médecins et chirurgiens) ou paramédicaux (sages-femmes, pharmaciens, herboristes et officiers de santé) doivent déposer leurs diplômes ou leurs certificats professionnels. En 1807, Joseph François présente trois documents :



Signature de Joseph François



Actes soussignés Maître es arts en chirurgie  
de cette ville d'Avignon, chirurgien en chef de  
l'hôpital des incurables de la Miséricorde, collègues  
et attestons que M<sup>r</sup> Joseph François Loreille natif de  
Pont-de-Barret, Diocèse de Vaison, élu le 10<sup>me</sup> de  
septembre 1784, résida dans notre maison en qualité  
d'élève pendant trois années sans interruption, couvert  
de cette résidence le 14 janvier 1787. —  
Lors de son entrée le 14 janvier de cette année 1787.  
pendant lequel M<sup>r</sup> Loreille a fait toutes les opérations  
de l'instrument, a fait nos différents opérations et fut livré  
à l'exercice de son art; déclarons en outre qu'il nous a  
présenté sa connaissance qu'il s'est mal conduit  
pendant les trois années qu'il a été dans notre maison,  
nous de nous nous avons déclaré le présent à Avignon  
le 14 janvier 1807, signé avec nous le présent à Avignon  
L'École de Chirurgie de Montpellier

- un certificat de scolarité de l'école d'Avignon,
- deux certificats du Collège de Chirurgie de Montpellier,
- une attestation publique de capacité Collège de Chirurgie de Montpellier.

Dans le dossier de Joseph François, une note précise que les originaux lui ont été rendus. Seules des copies de ces quatre documents sont consultables actuellement aux Archives départementales de la Drôme.

Il se marie le 13 novembre 1792 à Roynac avec Thérèse Dorier. Bien qu'installé à Pont-de-Barret, plusieurs de ses enfants naissent ou décèdent à Roynac dans la maison de ses beaux-parents. La famille vit à Pont-de-Barret jusqu'en 1805. Le 11 mars 1815, il est témoin au mariage de sa sœur, Rosalie, avec Jean Marie Liotard. Il est alors chirurgien des armées et réside à Valence. Deux mois plus tard, il décède chez lui à Valence, côte des Chapeliers, à l'âge de 49 ans. Des huit enfants qu'il a eus de Thérèse, il reste Marie-Marguerite (22 ans), Aimé (14 ans), Eugénie Adélaïde (13 ans) et le petit dernier, Marc Isidore (10 ans).

Thérèse décède à Valence en mars 1832. Ses fils vivent à Valence :

- Aimé, teinturier, se marie en 1826 à Valence avec Marguerite Françoise Vialet, fille d'un boucher de Valence. Aucune trace de ce couple après leur mariage...
- Marc Isidore, serrurier, se marie en 1832 à Valence avec Marguerite Dard. Ils ont une fille, Louise Elisabeth née en 1833 à Valence. A partir de cette date, aucune trace de ce couple n'a été trouvée sur Valence. Sont-ils partis en Algérie en famille ? En tout cas, sa femme et sa fille sont probablement décédées puisqu'on retrouve Marc Isidore à Oran remarié avec Catherine Goyon, institutrice, originaire de Macon (71), dont il a deux filles : Marceline Eugénie, née en 1850, et Anne Caroline née en 1853 et décédée à l'âge de 6 ans. Marc Isidore décède à Oran le 22 mai 1861. Sa fille, Marceline Eugénie deviendra comme sa mère institutrice, se mariera avec Jacques Gabel (originaire de Drusenheim, 67) en 1878 à Mangin, aura une fille, Ernestine Caroline Gabel, mariée à Saint-Leu (Alg.) en 1901 à Pierre Justin Voxeur. Ils ont une fille : Marthe Blanche Voxeur née en 1902, mariée deux fois en 1922 et en 1943.

La lignée des chirurgiens Loreille s'est éteinte, mais il n'est pas impossible que des « *descendants* » aient pris la relève et soient « *chirurgiennes* » !

## Marie-Claire DEBOUVERIE

### Sources

- Archives départementales de la Drôme, série 5M/1 à 3 et 8, 11 et 13 : Les services de santé
- Relevés des registres paroissiaux et d'état-civil du CGDP
- Registres paroissiaux et d'état-civil en ligne des Archives départementales : [archives.ladrome.fr](http://archives.ladrome.fr)
- Registres d'état-civil de l'Algérie, Archives nationales d'Outre-Mer : [anom.archivesnationales.culture.gouv.fr](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr)
- « *La chirurgie française au XVIII<sup>e</sup> siècle* », communication présentée à la séance du 20 mars 1993 de la Société française d'Histoire de la Médecine, André Sicard
- « *La médecine à Paris du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle* », André Pecker, Ed Hervas, Paris, 1984

## Encore un loup !

Un autre :

Mours-Saint-Eusèbe 5 Mi 105/R11 vue 127

"L'an mil sept cent dix huit et le vingt troisieme janvier, Claude Bouveron fille a feu Louis et Antoinette Drotier fut dévorée par un loup dans le bois de Poulé. On na treuvé que ses habits, la jambe droite, les os des cuisses et le rateau de l'échine que j'ay inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse. Présens etc... / Elle etoit agée de dix ans"

Extrait d'un registre paroissial par **Sandy-Pascal ANDRIANT**





### RootsTech, généalogie et génétique

Invité par FamilySearch, j'ai participé en février à l'édition 2017 de RootsTech (1) à Salt-Lake-City. Ce salon annuel permet d'assister à de nombreuses conférences, à des ateliers pratiques et de découvrir un peu plus de cent stands. Comme nos congrès, me direz-vous. Sauf qu'ici le nombre de visiteurs s'élève à plus de 30 000 (j'ai bien écrit trente mille !), les participants venant de plus de quarante pays. Dédié aux nouvelles technologies, d'où son nom, on y trouve tout ce qui se fait de nouveau en terme d'accès à l'information, de lecture facilitée des documents anciens, de diffusion des données, etc. Mais aussi, ce qui concerne l'étude de l'ADN liée à la généalogie. À ce sujet, je dois dire que j'ai été très impressionné par le nombre de personnes dans les files d'attente pour les trois ou quatre stands proposant des kits de tests génétiques (de 49 à presque 200 dollars).

Pour rappel sommaire (car je ne suis pas du tout spécialiste de la question), il existe :

- le test ADN mitochondrial (mtADN). Le chromosome est transmis de la mère à l'enfant. Chaque personne n'hérite de son mtADN que de sa mère exclusivement ;
- le test pour le chromosome Y. Les femmes ne le portent pas, on n'en hérite que de notre père ;
- le test autosomal qui teste l'ADN hérité des deux parents, qui l'ont hérité à leur tour de leurs deux parents. Ce test donne des informations sur l'origine génétique de la personne.

Pour résumer, un Poitevin « pure souche » pourra y découvrir qu'il a un peu de sang scandinave ou africain, d'Europe de l'Est ou asiatique. Ces tests connaissent un succès d'une croissance exponentielle outre-Atlantique, mais pas seulement. Lors d'un entretien avec le responsable d'une de ces sociétés, j'ai appris qu'ils avaient des clients répartis sur toute la planète, même et de plus en plus en France. Il est très facile de se procurer un test par correspondance. Cependant, chez nous, cela reste interdit : un test ADN ne peut être réalisé que sur décision judiciaire (recherche de paternité, affaire criminelle).

Il est évident que cette vogue de la génétique liée à la recherche généalogique aura à court terme des répercussions en France qui donneront lieu à des procédures judiciaires. Mon interlocuteur américain m'a précisé qu'ils n'ignoraient pas que cette recherche était interdite en France, mais qu'ils avaient un service juridique. Ce qui ne constitue en rien une protection pour leurs clients. À notre niveau (associations de généalogie), je pense que nous allons, tôt ou tard, être sollicités pour prendre position. Suggérerons-nous une ouverture de la loi ou, au contraire, son durcissement ? Impossible de le dire actuellement. Ma préférence va plutôt à la première hypothèse, mais je le répète : je ne suis pas spécialiste. Que vous-même le soyez ou non, que vous ayez fait réaliser un test ou non, votre avis m'intéresse. Il permettra d'éclairer le débat, d'anticiper et – espérons-le – d'éviter des problèmes.

**Thierry Chestier**, président de la FFG

### Au service de la Fédération

L'un de nos présidents d'associations fédérées, Gilles Mesnil, est décédé accidentellement le 8 avril dernier, à l'âge de 66 ans. Une semaine plus tôt, le Conseil d'administration de la FFG et, la veille, le Bureau, avaient évoqué la question de notre site internet. Or, Gilles avait signé la première édition d'un cahier des charges du futur site. A bien des égards, son parcours de généalogiste (amateur) aura été exemplaire.

#### **Au temps des TRA**

Au début des années 80 (il a un peu plus de 30 ans), notre collègue et ami est vice-président de l'Association généalogique du Pas-de-Calais en charge de l'informatique. C'est l'époque de l'enquête « TRA », pilotée par l'historien démographe Jacques Dupâquier. Beaucoup d'associations et de chercheurs amateurs, à titre individuel, vont y contribuer, dans toute la France. Les cercles s'informatisent, les index sont consultables sur minitel et c'est la grande vogue des relevés « systématiques » : on relève les actes (BMS ou NMD) sur des fiches normalisées dites « TRA » car mises au point par le Laboratoire de Démographie Historique ; et on saisit ensuite les données sur ordinateur. La FFG (ex FSGHS) encourage ce mouvement alors que les Archives nationales aident les cercles à s'équiper en matériel.

#### **Informatisation associative**

Au début de la décennie suivante, une association dédiée à la généalogie et à l'informatique (GAO) va naître à l'initiative de notre collègue (natif du Nord et résidant à Paris), autour de logiciels fonctionnant sous DOS et qui gèrent des généalogies personnelles mais aussi des relevés d'actes.



Pionnier, avec d'autres, ardent défenseur du « *systématique* » mené de façon rigoureuse (orthographe, abréviations, majuscules, mentions marginales...), Gilles Mesnil ira jusqu'à rédiger pour la FFG une notice officielle destinée à généraliser les bonnes pratiques en matière de relevé d'actes. Ces dernières années, il avait mis sur pied un partenariat avec la ville de Meudon quant à l'indexation de l'état civil de cette commune de la petite couronne parisienne. Un cas de gestion associative trop peu connu et peu suivi.

#### **Travaux et publications**

En parallèle, l'homme né en 1951, cheminot de profession - qui a commencé à travailler tôt mais a gravi en interne beaucoup d'échelons - se passionne pour des sujets historiques autant que généalogiques : à partir de dossiers conservés aux Archives nationales, il publie en 1989 un ouvrage sur Les douaniers mis à la retraite sous l'Empire.

En 2006, il réédite – en la complétant d'utiles index – un registre de mariages (et autres événements) célébrés dans les Églises wallonnes de la Barrière (pour faire simple, des communautés protestantes situés dans les Pays-Bas autrichiens ou actuelle Belgique). Cela ne lui suffit pas puisqu'il entreprend une investigation poussée dans les archives de Cambrai (sa région d'origine), s'intéressant entre autres aux prisonniers de la Révolution condamnés à mort ; en 2016, il aborde l'indexation du « cumulus » des Archives du Nord pour le compte des Sources généalogiques et historiques des Provinces du Nord dont il est devenu membre : un chantier qui porte sur plusieurs milliers de pages ; pour 2018, il avait recommandé l'utilisation d'un logiciel afin d'exploiter les 2 recensements d'Arras de 1911 et de 1921 en vue de l'exposition du Congrès international (rédigeant un tutoriel pour l'équipe de bénévoles).

#### **Héritage**

Gilles Mesnil n'est ni un être parfait ni un cas unique. Cependant, il aura, comme beaucoup d'hommes et de femmes de sa génération, consacré plus de 35 ans à une passion dévorante, participant à l'essor de la généalogie associative, sous toutes ses facettes, se faisant volontiers historien amateur et bibliophile, éditeur de sources d'archives ou de logiciels (avec le concours de l'équipe de GAO pour les logiciels). Participant récemment à une Assemblée générale de la FFG à Pierrefitte, il y avait défendu publiquement une fédération de généalogistes amateurs forte, ayant les moyens de ses ambitions. Sa disparition brutale est un choc. Elle prive le monde généalogique associatif de l'un des siens, toujours critique (depuis la présidence de Gaston Sagot, au début des années 90), mais fidèle : un responsable de cercle spontanément et sincèrement « au service de la Fédération ». Si l'on se souvient que le thème du 10<sup>e</sup> Congrès national d'Arras, en 1989, était « *De la plume au clavier* », on peut affirmer que Gilles, comme tous ceux qui ont vécu les mutations des années 80 à nos jours, est passé « *de la plume au clavier* », mais revenant à la plume en quelque sorte avec la consultation et l'édition de sources originales manuscrites ou imprimées. Enfin, le parcours de Gilles Mesnil – ce recours aux nouvelles technologies maîtrisées s'accompagnant d'une recherche rigoureuse dans les fonds anciens – résume et nous ramène aux débats du Conseil d'administration fédéral qui s'est tenu une semaine avant son décès : Quelle pratique généalogique voulons-nous pour demain ? Quelles activités dans nos cercles faut-il généraliser pour renouveler nos travaux alors que la médiatisation de l'état civil a explosé mais que bien des sources demeurent inexplorées ou, à tout le moins, non indexées ? Puissent nos rendez-vous de 2017 apporter des réponses à ces questions et honorer ainsi sa mémoire !

**Christophe DRUGY**, secrétaire général de la FFG

## DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à  
**Cercle généalogique de la Drôme provençale :**  
 Maison des Services publics  
 1 avenue Saint-Martin  
 26200 MONTELMAR

*Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.*

*Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.*

*La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.*

*La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.*

| <b>Documents</b>  | <b>Euros</b> | <b>Grammes</b> |
|---|--------------|----------------|
| <b>AIDE EN GENEALOGIE</b>   |              |                |
| Généalogie, mes premiers pas  | 6,00         | 315            |
| Les calendriers   | 3,50         | 125            |
| Petit lexique   | 3,50         | 195            |
| <b>PERSONNAGES</b>  |              |                |
| Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)                       | 5,50         | 205            |
| Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)                        | 5,50         | 170            |
| Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)                      | 5,50         | 205            |
| Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatières, 29 pages)                    | 5,50         | 190            |
| Jean-Jacques MÈNURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)                        | 5,50         | 130            |
| Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)  | 5,50         | 220            |
| Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)                                  | 2,50         | 130            |
| Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)                               | 10,00        | 270            |
| Famille de COSTON (90 pages)  | 15,00        | 290            |
| <b>LES METIERS</b>  |              |                |
| La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)                     | 5,50         | 200            |
| La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)                       | 5,50         | 220            |
| La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)                      | 5,50         | 210            |
| Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)                  | 5,50         | 220            |
| Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)                      | 5,50         | 220            |
| La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)  | 5,50         | 180            |
| Les Notaires au fil du temps  | 15,00        | 280            |
| Des Militaires à Saint-Martin   | 15,00        | 450            |
| Les Enfants de Troupe   | 5,00         | 200            |
| <b>HISTOIRE ET GENEALOGIE</b>   |              |                |
| Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)                      | 18,00        | 390            |
| Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)  | 15,00        | 260            |
| Le Bois de Laud (17 pages)  | 2,50         | 135            |
| Les anciens racontent (79 pages)  | 5,00         | 245            |
| Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)                                       | 2,50         | 165            |
| Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)                                       | 15,00        | 440            |
| Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)                                       | 15,00        | 470            |
| Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux  | 8,50         | 190            |
| Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX <sup>e</sup> à nos jours (114 pages) | 15,00        | 355            |
| La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790                   | 15,00        | 260            |
| Les protestants au Désert (120 pages)   | 15,00        | 360            |
| La santé de 1800 à 1920 (127 pages) <b>Nouveauté 2016 !</b>                         | 15,00        | 415            |

## **Arbres généalogiques**

### **Format 50 x 70 cm**

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) ..... 4,50 €

Arbre 7 générations ..... 4,50 €

### **Format 85 x 110 cm**

Arbre 11 générations ..... 7,60 €

### **Calcul des frais de port et emballage**

|                         |      |      |      |      |
|-------------------------|------|------|------|------|
| Poids total jusqu'à gr. | 100  | 250  | 500  | 3000 |
| Prix €                  | 1,75 | 3,75 | 5,35 | 7,00 |

*Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 7 € pour 1 à 3 arbres*

*Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :*

<http://www.genea26provence.com/>



Maison des Services publics  
1 avenue Saint-Martin  
3<sup>e</sup> étage Nord  
26200 MONTELIMAR  
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie :  
[cgdp@wanadoo.fr](mailto:cgdp@wanadoo.fr)

Notre site Web :  
[genea26provence.com](http://genea26provence.com)

Notre Forum :  
[genea26provence@yahoo groupes.fr](mailto:genea26provence@yahoo groupes.fr)

Notre page sur Facebook :  
[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)

*« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »*

# La Lettre

du

Cercle **G**énéalogique de la **D**rôme **P**rovençale

Périodicité Trimestrielle  
Direction de publication : Guy VENTURINI  
Dépôt légal : décembre 1994  
N° 19 C 95  
ISSN 1260 – 240 X